

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Où Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

À V R I L 1723.



À LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXIII.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale &
Catholique, & Approbation des
Commissaires Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront intéresser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sienr André Chevalier ; Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois séparés, peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les *Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux*, tant corps complets que mois séparés, & differens *Journaux Litteraires, Historiques & Politiques*, comme *Republiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe sçavante, Mercuries Historiques, Lettres Historiques, & l'Esprit des Cours.*

241

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ,
Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Avril 1723.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature , & autres Remarques curieuses , depuis le mois dernier.

ON travaille à une nouvelle Edition de *Nouvelles Denis d'Halicarnasse*, qui va paroître pour *traduction de* la premiere fois traduit en François avec *Denis d'Halicarnasse*, tous les agrémens qui peuvent rendre utile *carnasse*.

& agréable la lecture de ce fameux Historien Grec , le plus fidelé qui nous reste , & le seul qui nous ait fait connoître à fond les Romains , leurs mœurs , leurs coutumes , leur politique , leur Religion , & leurs actions les plus memorables. Il est étonnant que le public ait attendu si longtems la traduction d'un Aueur si recommandable , tandis qu'on s'est attaché à nous donner jusqu'aux moindres minuties des autres Anciens ; mais il n'y perdra , dit-on rien ; il n'en paroitra qu'avec plus d'éclat , & n'en sera souhaité qu'avec plus d'empressement. Outre la matiere qui d'elle-même est interessante & curieuse , on joint à cette nouvelle traduction des remarques historiques , critiques , &

grammaticales, tant pour la parfaite intelligence de l'Auteur, que pour éclaircir quantité de faits & de circonstances contestez entre cet Ecrivain, & les autres Historiens Grecs & Latins qui ont parlé du Peuple Romain. Le nom & le mérite de *Denis d'Halicarnasse* sont généralement reconnus de ceux qui font un peu versez dans l'étude de l'Histoire Romaine ; & on ne peut la lire, sans le trouver cité en mille endroits différens, mais ses ouvrages étant écrits dans une Langue qui n'est pas à la portée de tout le monde, peu de personnes ont puisé à la source, & on ne le connoit gueres que par des lambeaux qui en sont repandus çà & là. Ainsi comme il va nous devenir familier par la nouvelle traduction qui s'en est faite, on doit, ce me semble, être instruit d'avance de son origine, & de la matière qui compose un ouvrage si curieux & si nécessaire. Nous empruntons pour cela ce que Mrs. les Journalistes de *Trevoux* en ont dit, & qui sera assez suffisant pour piquer, & satisfaire en quelque façon la curiosité, sur tout ce qui concerne cet Auteur.

*éclaircissements sur ce qui concerne
cet Auteur.*

Denis d'Halicarnasse peut être regardé comme le Pere des Historiens Romains, par le peu de monumens qui nous restent de tous les Grecs & Latins qui ont écrit l'Histoire Romaine avant lui. Cet Historien originaire de *Grece*, après s'être acquis beaucoup de gloire dans son Pays, par la beauté de son génie, & l'étendue de son savoir, vint à *Rome* dans le tems qu'*Auguste* mit fin aux guerres civiles. Il y demeura 22. ans. Il aprit la Langue Latine, & fit une étude serieuse de tous les Historiens qui avoient parlé du Peuple Romain. Par le commerce qu'il eut avec les premiers de *Rome*, il s'instruisit à fond de toutes les connoissances nécessaires au dessein qu'il méditoit: c'est
le

le témoignage qu'il rend de lui-même dans la préface de son ouvrage.

Il donne à son Histoire le nom d'*Antiquitez Romaines*, sur les recherches curieuses qu'il a faites de l'origine des Romains, en remontant jusqu'aux siècles les plus reculez, qui ne sont connus que par les écrits des Peres. Tout fabuleux que sont ces monumens, il en tire des connoissances sûres par raport à l'ordre des tems, à la situation des lieux, & aux noms des Peuples qui les habitent.

Tout ce que nous avons d'Ecrivains anciens & modernes, qui ont parlé de *Denis d'Halicarnasse*, avec quelque connoissance de son Histoire, reconnoissent dans lui un génie sublime, une érudition profonde, un grand discernement, une judicieuse critique. Il étoit versé dans tous les beaux Arts ; bon Philosophe, sage Politique, & excellent Orateur : il ne faut que lire ses écrits pour le reconnoître à tous ces traits. Il y a peint au naturel jusqu'aux rares qualitez de sa belle Ame. On l'y voit ami de la verité, ennemi de la flatterie, chaste, temperant, plein de zèle pour sa Religion, déclaré contre les impies qui nioient la Providence, & il est si contraire à ce dangereux parti, qu'il ne manque aucune occasion de le combattre.

Le recit qu'il fait des belles actions des anciens Romains sont autant de vives exhortations à leurs Descendans d'imiter les exemples de leurs Ayeux, fruit principal qu'on doit tirer de l'Histoire. Il ne se contente pas de raconter les guerres du dehors, il décrit avec le même soin les exercices de la paix qui contribuent au bon ordre du dedans, & qui servent à entretenir l'union & la tranquillité parmi les Citoyens. Persuadé qu'une Histoire est imparfaite, ou l'on ne voit que des Combats & des prises de Villes, son application à bien expo-

ser les grands événemens, ne le rend point négligent dans des choses de moindre conséquence ; de sorte qu'il ne laisse rien à désirer. Il ne fatigue point par des narrations ennuyeuses ; s'il s'écarte en des digressions , c'est toujours pour apprendre quelque chose de nouveau , & capable de faire plaisir à ses Lecteurs.

Il a rendu son ouvrage également utile & agréable, par les reflexions morales & politiques dont il est mêlé. Il nous a conservé tous les Discours, qui sont les ressorts des mouvemens dans une République. Il raisonne avec tant de justesse sur les differens états de Monarchie , d'Aristocratie , de Démocratie, où se sont trouvez les Romains, qu'il laisse d'excellens principes, & de beaux exemples à ceux qui sont engagez dans ces différentes formes de Gouvernement.

Ceux qui ont comparé *Denis d'Halicarnasse* avec *Tite Live* ont tellement tenu la balance entre l'un & l'autre , qu'ils donnent en plusieurs choses la préférence à l'Historien Grec. Ils le trouvent plus fidele & plus vrai que l'Historien Latin. La lecture de son Livre leur paroît plus utile que celle de *Tite Live*, qui pour être plus abrégée, ne donne point une infinité de connoissances, dont celle de *Denis d'Halicarnasse* est remplie. Ce que l'Auteur Latin renferme dans trois Livres, l'Auteur Grec en fait la matiere d'onze Livres, en sorte que celui-là peut être regardé comme l'abrégé de celui-ci. Il est constant que , sans ce qui nous reste de *Denis d'Halicarnasse*, nous ignorerions plusieurs choses, dont *Tite Live*, & les autres Historiens Latins ont négligé de nous instruire , ou dont ils ne parlent que très superficiellement. Il est le seul qui nous ait fait connoître à fond les Romains ; qui ait laissé à la posterité une idée parfaite de leurs ceremonies,

nies, du culte de leurs dieux, de leurs sacrifices, de leurs mœurs, de leurs coutumes, de leur discipline, de leur politique, de leurs comices, du dénombrement & de la distribution du Peuple en classes & en tributs. Nous lui sommes redevables des loix de *Romulus*, de celles de *Numa*, & de *Servius*. Il nous apprend les droits des *Clients*, & leur établissement. Il est exact à décrire la situation des Villes, le nom des Habitans, les accroissemens de *Rome*, ses édifices, & quantité d'autres particularitez, que *Tite Live* & les autres Historiens Latins ont omises, comme choses aussi connues aux Etrangers, qu'à la Republique des Romains. *Denis d'Halicarnasse*, qui n'écrivoit son Histoire que pour instruire les Grecs ses compatriotes des faits & des mœurs des Romains, s'est cru obligé à une attention plus exacte, pour ne rien oublier de tout ce qui concernoit cette Nation.

Aussi quoiqu'en *France* on soit assez au fait sur ce qui regarde les Romains, par les différentes traductions qu'on y a donné de ceux qui ont écrit leur Histoire en Latin; néanmoins l'Historien Grec a des beautés si particulières, & si capables de piquer la curiosité, qu'il ne peut manquer de faire plaisir aux Lecteurs.

Si la nouveauté peut donner quelque mérite à une traduction, je puis dire que celle qu'on imprime de *Denis d'Halicarnasse*, fera non seulement nouvelle, mais la première qui ait paru de cet Auteur en notre Langue. Je le dis au reste après les recherches les plus exactes que j'en ai faites.

On trouvera à la fin de chaque Livre de cette Histoire un grand nombre de remarques historiques, critiques, & grammaticales, tant pour l'intelligence de l'Auteur, que pour l'éclaircissement

des faits & des circonstances contestez entre *Denis d'Halicarnasse*, & les autres Historiens tant Grecs que Latins, qui ont parlé du Peuple Romain.

*Observa-
tions sur une
fille sans Lan-
gue. Et qui
parle sans
poine.*

II. Mr. de Jussieu, Membre de l'Academie Royale des Sciences établie à *Paris*, dans un voyage qu'il fit à *Lisbonne* il y a quelque tems, a fait une observation curieuse sur une fille sans Langue, qui parloit librement, & qui s'acquitoit parfaitement des fonctions qui dépendent de cet organe; aussi est-elle celle à laquelle les femmes ont le plus de droit, & la dernière qu'elles perdent. L'exact Academicien, pour verifier cette espeece de prodige, ne s'en est pas rapporté à des bruits populaires; il a vû & examiné de près la bouche de cette fille; tout ce qu'il y a decouvert de propre à si bien remplacer la Langue, qu'on eût dit à l'entendre parler, qu'elle en avoit une, est une éminence très-petite, & presque imperceptible, qui s'élevoit environ trois ou quatre lignes du milieu de la bouche; en pressant cette partie avec le doigt, il y sentit une espeece de mouvement de contraction & de dilatation, qui lui fit connoître que, quoique l'organe de la Langue parût manquer, néanmoins les muscles qui la forment, & qui sont destinez pour son mouvement, s'y trouvoient, puisqu'il ne paroïssoit aucun vuide sous le menton, & qu'on ne pouvoit attribuer qu'à ces muscles le mouvement alternatif de la petite éminence.

Après s'être assuré de toute la disposition des parties de la bouche par rapport au défaut de la Langue, le judicieux Observateur se rendit attentif au mécanisme de ces parties, & à la maniere dont elles suppléoient à ce défaut, dans les cinq fonctions où la Langue paroît avoir le plus de part, savoir, le parler, le goûter, la mastication, la déglutition, le cracher. Rien n'est mieux pensé ni plus

plus juste, que ce qu'il dit sur ces fonctions, mais nous ne pouvons le suivre dans ce détail.

Du reste il avoue que quelque extraordinaire que soit la relation qu'il en fait, on a vû & décrit avant lui des Bouches qui parloient sans Langue, & qu'un nommé Roland Chirurgien à *Saumur*, donna il y a près de 80. ans la description d'un semblable phénomène, avec cette différence que le sujet dont il parle, avoit perdu la Langue par un accident, au lieu que la fille en question est venue au monde sans Langue.

La conclusion naturelle que tire Mr. de Jussieu, c'est que la Langue n'est pas comme on le croit, l'organe essentiel de la parole, au moins n'est-ce pas l'unique, la Luette, les conduits du Nez, le Palais, les Dents, les Levres, le Menton, les Jôies, ont leur emploi dans cette fonction; & il est croyable que toutes ces parties étant capables de s'y entr'aider, elles peuvent aussi dans l'occasion pousser leurs secours jusqu'à suplérer au défaut entier de l'une d'entr'elles: il arrive quelque chose de semblable dans la fonction de l'oüie, le son qui ne peut penetrer les oreilles, s'insinuë quelquefois par la bouche, ou se propage par les dents. &c.

III. On s'est plaint que le mois de Fevrier dernier nous donnâmes une Enigme qui avoit déjà paru l'année passée. C'est une bevûë que nous allons reparer, & en voici une qui est d'une longueur aillez raisonnable; elle en vaut bien deux.

É N I G M E.

TE suis en liberté sans sortir de prison;
Je suis au desespoir sans quitter l'esperance;
Quoique dans le peril, je suis en assurance.
J'ai part sans lâcheté même à la trahison;

*Je jers à la richesse autant qu'à la souffrance.
 Je préside à la rime ainsi qu'à la raison ,
 Et dernière en faveur , je suis seconde en France.
 Comme il n'est rien de grand ni de rare sans moi ,
 Je suis & dans la Cour , & dans l'esprit du Roi :
 C'est avec moi qu'il rit , qu'il s'entretient , qu'il
 s'ouvre ;*

*Il me souffre à Versailles , à St. Germain , au Louvre ,
 Et me laisse à la porte en entrant au Conseil.
 Je suis première en rang & dernière à la Cour ;
 J'en vauz deux au Triétrag ; je suis bonne à la
 Prêmiè ;*

*J'accompagne l'amour , & termine le jour.
 Je sers à la peinture , à la prose , à la rime ,
 Je cours avec le Cerf , & vole avec l'Autour.
 On me voit en crédit sans me voir en estime ,
 Toujours sans passion on me voit en amour.
 Au milieu de Paris on me voit enfermée ,
 Sans quitter un moment ni le Roi ni l'Armée.
 En Robe je préside & j'entre au Parlement ;
 J'ai dans tous les Arrêts une double séance.
 Je suis toujours présente à la moindre Ordonnance.
 Et ne me suis jamais trouvée en jugement.*

Le mot de celle du mois dernier est l'Ecran.

IV. Mr. le Comte de Morville, Ambassadeur de S. M. Très-Chrétienne auprès des Seigneurs Etats Generaux , l'un des Plenipotentiaires au Congrès de Cambray , & fils de Mr. le Garde des Sceaux d'Armenonville , a été reçu Membre de l'Académie Françoisè , à la place de feu Mr. l'Abbé d'Angéau. Feu Mr. l'Abbé de Massieu y a aussi été remplacé par l'Abbé de Houdeville , & ce dernier le jour de sa reception fit un Discours très-éloquent à l'Assemblée , auquel l'Abbé Mongin repondit. Le sujet du prix de Poésie que cette Académie

mie doit donner le 25. Août prochain, jour de la Fête de *St. Louis*, a été publié; c'est la *déceance & la dignité que le feu Roi Louis XIV. mettoit dans toutes ses actions.*

V. Un de ces temeraires donneurs d'avis, malgré le danger qu'il y a de les adresser aux Princes, hazarda il y a quelque tems de mettre sous le couvert de Mr. le Duc Régent, l'extrait d'un Commentaire sur les Pseaumes, imprimé nouvellement à Paris avec privilege, que ce Prince, dit on, trouva plié sous sa serviette en se mettant à table. Cet extrait est tiré du Pseaume 62., & contient ce qui suit.

„ Croire pouvoir devenir heureux, & grand par
„ soi-même, ou par le secours des créatures,
„ c'est être également séduit & malheureux. Il
„ faut donc s'adresser à Dieu, il faut tout atten-
„ dre de Dieu. Craindre & aimer sont deux pas-
„ sions qui donnent le mouvement à tous les
„ cœurs; elles ne doivent se trouver dans le
„ cœur des Fideles, que parce que Dieu tout
„ puissant & tout bon y grave son amour & sa
„ crainte. Ainsi qu'un homme riche & puissant,
„ qu'un Roi se presente à l'esprit du Fidele,
„ qu'il parle à son cœur par des promesses ou
„ par des menaces, cela ne doit faire impression
„ sur lui, qu'autant que ces promesses & ces me-
„ naces seront conformes aux desseins de Dieu sur
„ son état & sur sa vie. Un Roi est puissant, mais
„ sa puissance n'est point à lui: un Roi est bien-
„ faisant, mais ses bienfaits viennent de plus haut:
„ & si Dieu n'en étoit pas la source, ils nous se-
„ roient funestes. Un Fidele devient suspect au
„ Prince, il ne peut le souffrir, il a résolu sa perte;
„ en quel état cette resolution doit-elle mettre le
„ Fidele? que doit-il faire? Voyons ce qu'a fait
„ *David. David persécuté & malheureux se tourne*
„ du

„ du côté du Ciel, il écoute ce que Dieu lui dit,
 „ & il apprend que le bien & le mal sont dans l'or-
 „ dre de la Providence, Il apprend que le Seigneur
 „ jugera les hommes, les Rois aussi-bien que les
 „ Sujets ; qu'il le fait souvent dès ce monde, &
 „ que sa Justice les declarera tous innocens ou
 „ coupables, selon la qualité de leurs œuvres.

A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
 ble en ESPAGNE, & en POR-
 TUGAL, depuis le mois dernier.*

*Secours ac-
 cordé aux
 Maltois.*

I. **E** *Espagne. Madrid.* Le Prince & la Princesse Regnante se tenoient encore le 15. Janvier au *Pardo*, où ils étoient retournez dès le 8. , la Princesse des Asturies avec les Infants étans restez à *Madrid* au Palais Royal. L'Ambassadeur de *Malte* qui fait ici sa résidence , a obtenu un secours de 2600. hommes, qui doit être transporté au commencement de Mars dans cette Isle, & les ordres sont donnez pour tenir prêts 7. Vaisseaux de guerre, & 3400. hommes de renfort, pour y être encore envoyez, en cas que les Turcs fassent quelque entreprise contre les Maltois. Le 23. le Chevalier d'Orleans , Grand Prieur de *France*, arriva en cette Ville, & étant allé le même jour au *Pardo*, il rendit compte à la Famille Royale du voyage de Mademoiselle de Beaujolois, & de sa prochaine arrivée sur la Frontiere ; que les mauvais chemins, & une legere indisposition l'avoient arrêtée sur la route, & qu'elle ne pourroit arriver en cette Ville que vers le 15. Fevrier. Le 30. la Cour revint du *Pardo* au Palais Royal.

des Princes Ec. Avril 1723. 251

II. Il y a eu diverses conférences entrè les Ministres chez le Marquis de Campo Florido , pour regler les fonds necessaires , pour l'entretien des Troupes qui sont sur pied , & pour la dépense d'un Armement Naval. Il s'est encore tenu chez le Président de *Castille* , un Conseil , où il a , dit-on , été resolu de transferer à *Seville* la Chambre du Commerce établie à *Cadix*. On parle aussi d'un grand Conseil de guerre qui doit se tenir à *Madrid* , & que les ordres ont été envoyez aux Generaux absens , & aux Gouverneurs des Places , de se rendre en cette Ville , pour y assister. Le 6. Fevrier on dépêcha un Courier du Cabinet , avec de nouvelles instructions pour les Plenipotentiaires qui sont à *Cambrai* , & des Lettres adressées au Roi de *France* & à Mgr. le Duc Régent , qu'il doit remettre en passant par *Paris* , mais dont on ignore la teneur. Les Colonels Baillet & Desglis , ont été pourvûs chacun d'une Compagnie dans le Regiment des Gardes Wallones. On n'a pas encore disposé des Emplois & Charges que le Duc de Popoli a laissé vacantes par sa mort , dont nous fimes mention le mois dernier.

III. On a été informé ici que le 25. Janvier Mademoiselle de Beaujolois , qui a commencé dès *Bayonne* à prendre le titre d'Infante & de Madame , arriva à l'Isle des *Faisans* , où elle fut complimentée par le Duc d'Osune , & que le 26. après le dîner , ce Seigneur alla recevoir cette Princesse , qui lui fut remise avec les ceremonies & formalitez accoutumées ; qu'avant de se separer des Dames Françoises & des Officiers de la Maison du Roi , qui l'ont accompagnée & servie pendant son voyage , S. A. les avoit remercié de leurs services , par un compliment très-affectueux , en leur donnant la main à baiser , & que le même jour cette

*Arrivée de
Mademoiselle
de Beaujolois
en Espagne.*

Escorte

Escorte étoit retourné coucher à *St. Jean de Luz*, où on avoit distribué les présens qui étoient destinés de la part du Prince Regnant à tous ceux de sa suite ; savoir, aux Duchesses de Duras & de Fitz-James sa fille, à chacune un portrait enrichi de diamans ; au Duc de Duras une Epée d'or garnie de diamans, le tout estimé près de 60. mille livres ; au Brigadier des Gardes du Corps, à l'Ecuyer & aux 6. Pages, à chacun une Epée d'or ; au Maître d'Hôtel, & au Maître des ceremonies, à chacun un Diamant ; au Sr. Courtois Controleur, une Montre d'or ; à Madame de St. Germain, un beau Diamant ; aux 6. Femmes de Chambre, une Montre d'or ; & au reste des Officiers, une gratification en argent. Que le même jour 26. le Duc d'Osune conduisit la Princesse à *Yrum*, où l'on chanta le *Te Deum* en actions de grâces de son heureuse arrivée, & qu'elle en partit le 27. ; que le premier Février elle arriva à *Victoria* ; & y séjourna deux jours ; le 3. elle continua sa route ; & se rendit le 6. à *Burgos*.

La Cour ayant été informée de l'approche de l'Infante, partit le 10. pour aller à sa rencontre jusqu'à *Buistrazo* à 14. lieues de *Madrid*, où la Princesse arriva le 14. au soir ; en descendant de Carosse elle fut reçue par la Famille Royale, avec de grandes démonstrations de joye & de tendresse, & soupa ensuite avec l'Infant Don Carlos son futur Epoux. Le 15. le Prince & la Princesse Regnante, le Prince & la Princesse des Asturies revinrent à *Madrid*, & le 16. la Princesse avec l'Infant Dom Carlos y étoient attendus ; on fit des préparatifs extraordinaires pour leur reception, dont nous renvoyons les particularitez au mois prochain.

IV. *Cadix*. Un Bâtiment d'avis qui arriva ici au commencement de Février, a rapporté qu'il avoit
laissé

laissé le 10. Janvier a la hauteur del'Isle *Teneriffe*. Les Gallions revenans, des Indes Occidentales; & le 8. il en parut 9. à la vûe de cette Ville, qui ne purent entrer dans la Baye; à cause du grand calme qu'il faisoit. Quelques Negocians qui se sont rendus au Port dans des Chaloupes, & qui ont mis pied à terre, ont rapporté que le 9. Decembre cette Flotte fit voile de la *Havana*, composée de 12. Vaisseaux; que pendant la route elle avoit essuyé de violentes tempêtes, dont l'une avoit separé le 18. Janvier, l'Amirant & 2. autres Gallions à la hauteur des Isles *Flamandes*, & dont on n'avoit plus eu de nouvelles; que la cargaison de ces Vaisseaux consistoit entr'autres en 12. millions de pieces de huit qu'ils rapportoient du *Perou*, & 4. millions du *Mexique*; non compris les Marchandises & Effets dont on ignoroit la liste & la valeur; & que les Foires de *Porto-Bello* & de *Cartagene* avoient été fort chetives cette année. On a depuis appris que l'Amirant & les deux autres Gallions separez du gros de la Flotte par la tempête, sont arrivez à *Vigos*, & à *Porto-Vedere* en *Galice*, où ils se sont rabouter, & que le 16. les neuf Gallions qui étoient à la vûe de *Cadix*, entrèrent heureusement dans la Baye, le calme ayant cessé; ce qui cause beaucoup de joye aux interessez. Le départ de la Flotille pour *Vera Cruz*, a été publié en cette Ville pour le mois d'Avril prochain; & celui des Gallions pour *Cartagene*, vers le mois d'Août suivant. Il arrive continuellement dans le Port de cette Ville des Vaisseaux Marchands de toutes les Nations.

V. *Centa*. L'Ingenieur General Verboom ayant été envoyé à *Centa*, on a visité les nouvelles Fortifications, & a fait augmenter le nombre des Ouvriers, pour que les travaux soient plutôt perfectionnez. Comme les Môres ont élevé des Retranchemens

*Les Mores
recommen-
cent le siege
de Centa.*

chemens autour de cette Place, & qu'ils en ont re-
commencé le blocus. Le Gouverneur fit sortir la nuit
du 11. au 12. Janvier un Détachement de quelques
Grenadiers, pour aller reconnoître leurs ouvrages,
& entr'autres une Ligne parallele qu'ils tiroient de
leur Aile droite à la gauche, ce qui réussit heu-
reusement; les Grenadiers s'étant avancez sans être
aperçus, & ayant écarté les Travailleurs, & ceux
qui les soutenoient par le feu qu'ils firent sur eux.
La nuit suivante on fit encore sortir 85. Grena-
diers du Regiment d'*Espagne*, suivis de 40. Pion-
niers, & soutenus de tous les autres Grenadiers
de la Garnison, avec un train d'Artillerie, qui exé-
cuterent si bien leurs ordres, que les Ouvrages qu'ils
attaquerent, furent comblez, & les ennemis mis
en fuite, sans aucune perte du côté des Espagnols.
Les Mores cependant ne se rebutent pas par tous
ces obstacles, & continuent de se retrancher dans
leurs Lignes, avec une diligence & une précau-
tion qui marquent qu'ils n'ont pas envie d'en dé-
mordre; mais ils n'osent plus se montrer depuis la
derniere sortie, étant d'ailleurs très incommodez
par les nouveaux Ouvrages que le General Ver-
boom a fait construire, dont l'un est une espee
de Langue de Serpent élevé à l'Angle Saillant du
Chemin couvert de la Contregarde de *St. Xavier*,
d'où on découvre entierement les assiegeans, &
propre à favoriser les sorties; l'autre est une Gal-
lerie à l'Estacade de *Saint Louis*, qui facilite les
Mines jusques sous leurs Ouvrages. Ainsi voilà les
Mores encore une fois attachez à cette Place, sans
qu'un blocus de près de 26. ans; & les mauvais
succés de la Campagne de 1720., soient capables
de les rebuter.

VI. *Portugal.* Les Vaisseaux Portugais & evenus
depuis quelque tems de la Baye de *Tous les Saints*,
ont

des Princes Ec. Avril 1723. 255

ont été déchargés, mais on ne fait pas positivement en quoi consiste leur cargaison, la liste n'en ayant pas été publiée. On assure seulement qu'ils ont apporté environ 4. millions & demi de Cruzades, tant en or monoyé qu'en lingots 100. caisses de Sucre, 15. mile rouleaux de Tabac, 70. mile demi Cuirs, 5. mile Cuirs entiers, & quantité de Bois de Sarcadan. La Flotte de *Rio de Janeiro* est attendue à *Lisbonne* pour le commencement de Février, & celle destinée pour retourner au *Brezil*, sera prête pour le mois d'Avril prochain. Celle pour *Rio de Janeiro* suivra au mois de Mai. On a arrêté en cette Ville plusieurs personnes accusées de Judaïsme, auxquelles l'Inquisition va faire le procès.

VII. Voici quelques particularitez du furieux tremblement de terre qui se fit sentir en *Portugal* le mois de Decembre dernier, & dont nous fîmes mention le mois passé.

Le 27. Decembre entre les 5. & 6. heures du soir, on sentit un tremblement de terre qui ne dura qu'une minute, & dont la violence fit tomber quantité de Maisons, de Couvents & d'Edifices publics. Ce tremblement prit son commencement au Cap de *St. Vincent*, & s'étendit par tout le Royaume, mais les secousses n'en furent pas égales par tout. Les Villes qui ont le plus souffert sont, *Albuquerque*, *Silves*, *Faro*, & *Tavera*; dans la dernière de ces Places, la secousse commença par un terrible tintamare, comme celui d'un gros tonnerre, aussi y eut-il un grand nombre de Maisons renversées, & plusieurs personnes ensevelies sous leurs ruines, les autres Habitans s'étant tous sauvés à la Campagne, excepté un seul qui ne pouvoit marcher. Dans le même tems la Rivière fut tarie, en sorte qu'un petit Bâtiment nommé vul-

*Tremblement
de terre en
Portugal.*

gèrement *Caravelle*, qui remontoit cette Riviere, demeura à sec, & son Equipage ayant mis pied à terre, on vit diverses fois ce Bâtiment tourner dessus dessous : mais après ce tremblement les eaux revinrent à leur hauteur ordinaire. Il y eut aussi dans la Ville de *Faro* beaucoup de Maisons renversées, & diverses personnes ensevelies sous les ruines ; l'Eglise Cathedrale de *St. Pierre* fut fort endommagée, & les eaux de la Riviere baissèrent tout d'un coup, en sorte que non seulement les Bâtimens restèrent à sec, mais aussi de gros poissons. Ceux d'*Albufeyra* rapportent qu'on vit alors trembler les Montagnes circonvoisines. Les Astronomes attribuent ce dérangement de la nature à divers phenomenes qui ont paru pendant l'année dernière 1722.

VIII. Le 19. Fevrier le Patriarche Mezzabarba partit de *Lisbonne* avec toute sa suite, pour se rendre à *Rome*, après avoir pris congé du Roi & de la Reine. L'Infante Dona Maria est attaquée de la petite verole, ce qui a obligé le Prince de *Brezil* & les autres Infants de quitter le Palais Royal, & de se retirer dans celui de *Paco*.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le Pape se porte bien à present, & il ne lui reste plus de foiblesse, ni aucun ressentiment de sa derniere maladie : il paroît en public, & les affaires ont repris leur cours ordinaire. Le 19. Janvier l'Envoyé de la petite Republique de *Raguze* qui est ici, eut Audience de S. S., à laquelle il exposa dans un ample Discours qu'il fit,

des Princes Sc. Avril 1723. 257

la situation présente de cet Etat, & la juste appré-
hension que les Principaux avoit conçue des grands
armemens de la Porte; qu'il y avoit lieu de crain-
dre qu'ils ne fussent destinez à l'attaque de leur
Ville, pour en faire une Place d'Armes; qu'après
cette conquête les Turcs pourroient attaquer fa-
cilement les Places Maritimes que les Venitiens
possèdent en *Dalmatie*, & être aussi à portée
d'insulter toutes les Villes d'*Italie* situées sur la
Mer *Adriatique*; que ce n'étoit pas de simples
soupçons, mais que cette crainte étoit bien fon-
dée, sur ce que les Turcs ont déjà construit un
Fort à 8. lieues de *Raguse*; que 500. de leurs
Soldats faisoient de fréquentes courses jusques
dans les Fauxbourg de cette Ville, sans qu'on
pût les en empêcher, qu'ils occupent déjà 2.
Postes considérables dans le voisinage, & que
le Ministre de la Republique avoit été mis aux
arrêts à *Constantinople*. C'est pourquoi ladite
Republique supplioit instamment le Pape, de lui
envoyer on prompt & puissant secours. *Raguse*
cependant, comme personne ne l'ignore, est sous
la protection du Grand Seigneur, auquel elle paye
tribut, & on n'est pas peu surpris que cette Repu-
blique hazarde cette démarche dans la conjoncture
présente. Mais comme rien n'est plus difficile à
guérir que la peur, & que d'ailleurs la Porte de-
mande, dit-on, que ce tribut soit augmenté, elle
regarde ce prétexte comme le prétexte d'une rup-
ture prochaine, & à tout événement elle s'adresse
au Pere commun, qui n'a pas encore, que l'on
sache, fait de réponse positive à ce Ministre.

*La Republi-
que de Raguse
se sollicite du
secours.*

II. L'attention de la Cour de *Rome* paroît se
porter plus volontiers du côté de l'Isle de *Malthe*,
que l'on continué de fortifier & de pourvoir avec
tout l'empressement & l'application imaginables. Le

*Le Pape tient
Consistoire
public.*

Pape vient encore tout recenment de signer une cedule de 25. mille écus , pour être envoyée au Grand Maître , & les Cardinaux de leur côté ont donné environ 12. mille écus tant en argent qu'en denrées , pour être employez aux besoins de cette Isle. Le 20. S. S. tint Consistoire public , où Elle reçut les complimens de congratulation du Sacré Collège , sur le rétablissement de sa santé : l'Evêché de *Padoise* y fut ensuite proposé pour le Cardinal Barbarigo , qui quitte celui de *Brejce* , & après qu'on eut préconisé & proposé diverses autres Eglises , le St. Pere accorda le *Pallium* aux Archevêques de *Vienne* en *Autriche*, d'*Anticarri*, de *Compostelle* , & de *Tours*. Le 22. l'Abbé Tancin eut Audience du Pape , auquel il communiqua des Lettres que la Cour de *France* avoit reçues de *Constantinople*. L'Ambassadeur de *Portugal* y fut aussi admis ; mais ce Ministre s'y rendit sans Carosses , & n'y resta qu'une demi heure. Il y a quelque apparence que les deux Cours sont sur le point de se broüiller au sujet du Nonce Bichi , auquel S. S. refuse toujours de donner la Pourpre , à la recommandation du Roi de *Portugal* , qui souhaiteroit que ce Prélat fût élevé au Cardinalat , avant de quitter sa Nonciature de *Lisbonne*. La Charge de Camerlingue , pour le service de l'année courante ; a été conférée au Cardinal Scotti , & la pension de mille écus que le Pape avoit réservée sur l'Evêché de *Padoise* , a été donnée au Cardinal Priuli Evêque de *Bergame*. La Compagnie des Gardes Corfès , vacante par la mort du Capitaine Garoni , a été donnée au Baron de Boccacia , à la recommandation de la Princesse Epouse du Chevalier de St. George , qui l'a demandée au St. Pere , par un Billet écrit de sa propre main.

III. Il se tint le 26. au *Quirinal* une Congrégation

des Princes Ec. Avril 1723. 259

gation de Cardinaux, sur les mesures à prendre pour garantir les Côtes de l'Etat Ecclesiastique de toute insulte de la part des Turcs, & sur les secours qu'on pourra fournir dans cette occasion aux Puissances qui en demandent. Le lendemain il y en eut encore une particuliere sur les propositions qui ont été faites par le Ministre de la Republique de *Raguse*, & le 29., après la Congrégation du *St. Office*, il s'en tint une de *Riti*, où l'on proposa la Beatification d'un Religieux mort depuis plusieurs années, de la Maison de *Conti*. L'Abbé Tancin, Ministre de France, a obtenu les dispenses necessaires pour le Mariage de Mademoiselle de Beaujolois avec l'Infant Don Carlos, qu'il a envoyées par un Exprés à sa Cour : & par un Decret rendu par Mr. Maresochi, Auditeur du Pape, le Cardinal Barberin a été condamné à payer par provision à Don Masfeo Barberin, Fils naturel du feu Prince de *Palestrine*, son Frere, une pension de 500. écus par mois, jusqu'à l'entiere décision du Procès qui est entre eux, au sujet de la succession de ce Prince, dont ce dernier prétend entrer en possession, en vertu d'une Bulle du Pape Urbain VIII., qui rapelle les bâtards à la succession de leurs Peres, au défaut d'héritiers legitimes. Le Prince Theodore de *Baviere* est attendu ici de *Sienna* vers la mi-Carême, pour y assister aux fonctions de la Semaine Sainte, & doit prendre son logement chez l'Abbé Scarlati, Ministre de l'Electeur de Baviere.

IV. Le 2. Fevrier, jour de la Fête de la Purification de la *Vierge*, le Sacré College tint Chapelle publique au *Quirinal*, où le Pape n'assista pas à cause du grand froid. Ce fut le Cardinal Nicolas Spinola qui officia, & qui fit la distribution des Cierges benits. Le Cardinal George Spi-

nola, Secrétaire d'Etat, a fait la cérémonie de sacrer dans l'Eglise de *St. Nicolas de Cesarini*, Mr Lomellini, Evêque d'*Araccio*, assisté de Mrs. Caraffa & Marefoschi Archevêques Titulaires de *Larizza* & de *Cesarée*, & à l'issuë S. Em. traita splendidement à dîner la Compagnie. Le Cardinal Ottoboni, accompagné de plusieurs autres Cardinaux, a assisté le 3. dans la Basilique de *St. Pierre*, à un Service solennel qui s'y est fait, pour l'anniversaire de la mort du Pape Alexandre VIII. son Oncle, & le Cardinal Albani, comme Chancelier du *St. Siege*, a donné le Festin ordinaire à tous les Auditeurs de la *Rote*. L'Abbé Ferro Sicilien, & le Comte Proiner sont entrez dans la Prélature, & ont pris la Manteline: le Pape a en même-tems déclaré ce dernier l'un de ses Cameriers d'honneur. Mr. Bichi, au contraire, a vendu sa Charge de Protonotaire Apostolique à Mr. Acciajoli, pour la somme de dix mille écus, & va se marier avec la Fille du Marquis Cofini, pour ne pas laisser éteindre sa famille.

V. Les plaisirs du Carnaval, qui avoient été interrompus par les Fêtes, recommencerent le 3. par quantité de Mascarades & de courses de Chevaux qui parurent dans la *Ruë del Corse*. On dit que le Chevalier de St. George a défendu de laisser entrer dans son Palais aucune personne, quand même elles seroient connues, sans l'en avoir auparavant averti, & reçu ses ordres. On ne voit gueres sur quoi cette nouvelle précaution peut être fondée. Le Jésuite, qui prend le titre d'Ambassadeur de l'Empereur de la *Chine*, & Mr. Mezzabarba, sont toujours attendus de *Lisbonne*, où ils ont débarqué, pour venir rendre compte à S. S. des raisons qui ont empêché que l'on n'ait reçu ce dernier en qualité de Vicaire Apostolique dans ce

Pais.

Pais. Il s'est déjà tenu quelques Congrégations de *Propaganda Fide*, sur la maniere dont ce Ministre sera reçu, & sur la réalité de la Commission. Cependant les presens qu'il doit présenter au Pape de la part de ce Prince, sont, dit-on, très-considérables, & consistent entr'autres en une magnifique Boîte d'or garnie d'Emeraudes, dans laquelle sont renfermées onze Perles d'un très-grand prix. Pour Mr. Mezzabarba, il n'est chargé que du Corps du feu Cardinal de Tournon, qu'il rapporte ici, après avoir effuyé bien des aventures.

VI. Les deux derniers jours du *Carnaval*, la jeune Noblesse Romaine donna le Bal dans le Palais *Pasquino*, qui avoit été loüé pour cet effet. Toutes les personnes de distinction s'y trouverent, de même que le Chevalier de St. George, & la Princesse son Epouse, qui ont participé à ces plaisirs. Le Mercredi, premier jour de *Carême*, le Sacré College tint Chapelle publique à l'ordinaire dans l'Eglise de *Ste. Sabine*, & ce fut le Cardinal Conti, comme Grand Penitencier, qui fit la distribution des *Cendres*. Le 12. le Pere Barthelemi Barbarin Capucin commença de prêcher dans la Chapelle du *Quirinal*, en présence du Pape, des Cardinaux, d'un grand nombre de Prélats, & de tous les Généraux des Ordres Religieux. On dit que S. S. n'a pas voulu permettre que le Comte Angolini, fameux *Mississipien*, qui demeure actuellement en *France*, achete le Fief de *Castel-Celesto*, ni aucun autre situé dans l'Etat Ecclésiastique, par un scrupule assez bien fondé, que ses richesses ont été acquises par des voyes illicites & peu Chrétiennes.

*Clôture du
Carnaval.*

VII. *Naples*. Pendant le *Carnaval* les Corps des Métiers des Bouchers, Boulangers, Poissonniers, &c.

&c. ont à l'ordinaire proménés en cavalcade par la Ville leurs Chars de Triomphe remplis de denrées convenables à leurs Professions, qui ont ensuite été abandonnez au pillage devant le Palais Royal. Il y a eu régulièrement *Opéra* sur le Théâtre de *St. Barthelemi*, & les Bals, les Fêtes & les Mascarades ont terminé les plaisirs des jours gras. Le Cardinal Viceroy a permis la sortie des grains du Royaume, & S. Em. a envoyé dans la *Calabre* un grand nombre d'Ouvriers, pour être employez aux Mines de Plomb & de Cuivre nouvellement découvertes dans cette Province, qui sont beaucoup plus riches & plus abondantes qu'on ne l'avoit d'abord débité. On travaille aussi à y abattre quantité de Chênes dans les Forêts, pour la construction de deux Galeres que l'on se propose de faire. Le Marquis de St. Jean est allé prendre possession de son Gouvernement de *Capouë*, dont il a été pourvu depuis peu, & le Prince de Ste. Agathe a été enfermé dans le *Château-Neuf*, accusé d'avoir voulu surcharger d'Impôts ses Vassaux. Il s'est fait une violente tempête dans ce Pais, qui a fait perir divers Bâtimens sur les Côtes.

VIII. *Sicile*. Le Comte d'Almenara, Viceroy de ce Royaume, a fait la visite des principales Places, accompagné de plusieurs Ingenieurs & Officiers, & S. Exc. a ordonné que les Fortifications de *Messine*, de *Siracuse*, & de *Melazzo*, soient augmentées de quelques nouveaux Ouvrages. On fait état que depuis deux mois les Maltois ont transporté de ce Pais dans leur Isle, 8000. Barils de Poudre, plus de 40000. mesures de grain, & environ 4000. Barriques de vin. On est fort attentif dans ces Pais aux mouvemens des Turcs, & on se précautionne à tout événement, quoiqu'on ne sache pas précisément où l'orage tombera, ni les desseins de
la Porte.

IX. *Venise*. On équipe deux Vaisseaux de Guerre du premier rang, pour transporter à *Constantinople* Mr. François Gritti, nouveau Baile de la Republique, qui va relever Mr. Emo. Le Chevalier Jean Priuli a été élu Procureur de *St. Marc*, à la place de feu Mr. Nicolas Delphino; & le Noble Nicolas Erizzo, General de la Republique en *Dalmatie*, à la place du Noble Marc-Antoine Diedo, dont le terme est expiré. Le Cardinal Barbarigo, Evêque de *Bresce*, passe à l'Evêché de *Padoue*, & Mr. Morosini Evêque de *Trevise*, à celui de *Bresce*. On croit que Mr. Zacco Evêque de *Corfou*, sera pourvû de celui de *Trevise*. Les divertissemens du Carnaval n'ont été interrompus par aucun accident, ni par le froid piquant qui s'est fait sentir ici. Le 4. on fit l'exécution ordinaire de couper la tête à deux Taureaux au milieu de la Place *St. Marc*, en presence du Doge, du Senat, & d'une foule innombrable de peuple, & un homme descendit ensuite le long d'une corde du haut du Clocher jusqu'à la Galere qui est toujours sur le bord de ladite Place, après quoi on tira un très-beau feu d'artifice. Les 3. derniers jours se sont passés, partie en devotion, partie en Fêtes & en plaisirs, qui prirent fin le 10. premier jour de Carême. Les Etrangers qui s'étoient rendus ici, en sont la plupart partis, & Mr. d'Avenant, Ministre du Roi de la *Grande Bretagne*, est retourné à *Londres*.

X. Il partit au commencement de Fevrier un petit Bâtiment, avec l'argent nécessaire pour les Troupes qui sont en *Dalmatie*. On travaille toujours à l'Arsenal à la construction de plusieurs Vaisseaux de Guerre & de quelques Galeres, quoi qu'il n'y ait encore nulle aparence de rupture entre la *Porte* & la Republique, & on prend toutes les précau-

précautions imaginables pour mettre en sûreté les Isles de *Zantes* & de *Corfeu*, où on va envoyer un nouveau renfort de Troupes & de Munitions. Il est tombé des neiges en abondance dans le Pais de *Terre Ferme*, qui ont rendu les chemins impraticables. On y souhaite ardemment de la pluye pour humecter les Terres qui sont fort désechées, & hors d'état d'être cultivées.

XI. *Genes*. Le Marquis de St. Philippe, Ministre d'*Espagne* à *Genes*, a reçu des Lettres de *Madrid*, pour faire passer à *Malthe*, par lesquelles cette Cour assure le Grand Maître d'un secours de 6000. hommes de Troupes d'élite, & de six à sept Vaisseaux de Guerre, en cas qu'il soit attaqué par les Turcs. On a eu avis que l'Escadre Algérienne qui avoit fait voile pour aller joindre la Flotte Ottomane dans les *Dardanelles*, a été battuë par une violente tempête, & repoullée à *Alger*. Le gros tems qu'il a fait depuis peu, a aussi fait périr plusieurs Bâtimens sur ces Côtes, & entr'autres deux Tartanes Françoises chargées pour *Livourne*. Le 10. Fevrier le General des Franciscains arriva en cette Ville avec 28. Religieux qui composoient sa suite; la Regence l'a fait complimenter par deux Gentilshommes, & le Cardinal Archevêque a reçu sa visite. Il commence de visiter les Couvens de son Ordre, & se rendra incessamment à *Rome*, pour assister au Chapitre General qui doit s'y tenir.

XII. *Florence*. Il paroît ici que le Senat & la Noblesse sont fort unis sur les intérêts communs de la Republique, & ne sont nullement disposés à accepter la protection de quelque Prince que ce soit, de peur d'être dépourvus des Privilèges qu'ils prétendent avoir; & qu'à toute extrémité, ils préféreroient de renouveler les anciennes prétentions sur la *Toscane*, de la Branche de

des Princes &c. Avril 1723, 265

Medicis, qui se retira à *Naples* du tems des troubles de *Florence* ; d'autant , disent-ils ; que dans le Traité de *Barcelonne*, Charles V. attribua aux *Medicis* la Souveraineté de la *Toscane*, ce qui fut reconnu & ratifié par le Senat & la Republique. Cependant comme l'*Italie* est menacée d'une Guerre à l'occasion de la Succéssion de cet Etat, le Grand Duc prend toutes les mesures convenables pour mettre en sûreté ses Places Maritimes, & S. A. R. a fait acheter 500. Chevaux, dont on ignore la destination. Le Député de *Luques* a eu depuis peu Audience de ce Prince, & ensuite une Conférence avec les Ministres. On dit qu'il a déclaré que s'il arrivoit quelques troubles en *Toscane*, la Republique de *Luques* avoit resolu d'observer une exacte neutralité. Le 18. la Cour reçut des dépêches de celles de *Parme* & de *Modene*, & il se tint sur cela un Conseil composé du Grand Prince, de l'Electrice Douairiere Palatine, de deux Ministres, & de quatre Senateurs. On suppose que c'est au sujet de l'Infant Don Carlos, que le Prince Regnant en *Espagne* veut envoyer à *Parme*, pour y être élevé à la maniere du Pais, & être à portée de se rendre ici lors que ses interêts le demanderont. Le Prince Salviati est revenu de *Rome*, & a été pourvû de la Charge de Grand Veneur, à la place du feu Duc son Pere, mort le 7. Fevrier à *Florence*.

XIII. Le Roi de la *Grande Bretagne* a fait assurer cette Cour & le Senat, qu'il ne prendroit aucun parti contraire à leurs interêts, pourvû qu'ils n'assistassent en aucune maniere le Chevalier de St. George ; & le 8. Fevrier le Pere Ascanio Ministre d'*Espagne*, remit au Grand Duc des Lettres du Prince Regnant son Maître, que l'on dit être sa Reponse aux dernieres propositions de la Cour de *Vienne*.

Vienne. Quoique S. A. R. ne soit plus d'un âge à goûter les plaisirs, & qu'elle soit occupée de tout un autre soin, les divertissemens du Carnaval n'ont point été interrompus, & le 4. il y eut au Palais Ducal un magnifique Festin suivi d'un grand Bal. Le 11. le Prince Hereditaire alla à *Poggio*, pour y passer quelques jours, & la Princesse la Belle-Sœur est sur le point de retourner à *Sienna*, où le Prince Theodore de Baviere son Neveu continuë ses études.

XIV. *Milan.* L'Italie est sans contredit le Pais de toute l'*Europe*, où l'on passe le Carnaval avec la plus d'agréments; où y a un goût particulier pour assaisonner les plaisirs, qui partout ailleurs sont fort refroidis, & presque amortis par les calamitez publiques. Voici les particularitez d'une Masquerade qui parut à *Milan* au commencement de Fevrier, composée de jeunes Seigneurs déguisez en Colporteurs, & qui parcoururent toute la Ville en cavalcade. On voyoit d'abord plusieurs Trompettes & Timbaliers à cheval, vêtus de toiles d'or & d'argent. 2. Quinze Mulets pour le Bagage richement caparaçonnez. 3. Vingt-quatre Chevaux de main magnifiquement harnachez. 4. Un Carosse à six Chevaux couvert de drap d'or. 5. Le Chef des Colporteurs porté dans une Chaise à bras, & monté sur un Aigle fait d'une étoffe précieuse, & parsemée de bijoux. 6. Un grand nombre de Seigneurs déguisez en Colporteurs, divisez par Quadrilles, avec leurs Capitaines, leurs Pages, leurs Trompettes & Timbales. 7. Huit Carosses à six Chevaux, dans lesquels étoient plusieurs jeunes Seigneurs masquez fort proprement en Colporteurs. 8. Un Chariot rempli de Joueurs d'instrumens. 9. Un autre Chariot chargé de toutes sortes de fruits en pyramide, sur le sommet de laquelle on voyoit la figure d'un petit Cochon, monté par un

petit Colporteur, tenant un Arc dans une main, & une Fleche dans l'autre. 10. Plusieurs Chevaux chargés de hardes & de bagages. Pendant tout ce tems il y a eu chez le Comte de Colloredo des Fêtes, & alternativement des Bals chez toutes les personnes de distinction.

XV. Son Excellence a fait partir pour *Pizzighitonne* 400. Ouvriers de renfort, afin de presser les travaux de cette Place; & on va lever un nouveau Régiment dont le Prince Trivulcio sera fait Colonel. On dit que le Comte Guizzardi Modenois, sera envoyé à *Genes*, en qualité de Ministre de l'Empereur, à la place du Commandeur Ilderits; & que la Princesse Epouse du Prince Hereditaire de Modène, doit venir faire un tour en cette Ville; mais cette derniere nouvelle n'est pas fort certaine.

XVI. *Turin*. Le Roi a été incommodé d'une fluxion sur la Jolie avec un peu de fièvre, & le Prince de Piémont d'un rhume. La Princesse son Epouse avance toujours heureusement dans sa grossesse, & Madame Royale est encore dans le même état. On ne croit pas qu'elle puisse vivre longtemps, & qu'elle aille jusqu'à la mi-Carême. Il ne s'est rien passé d'interessant en cette Cour pendant ce mois.

XVII. *Suisse. Lucerne*. Il est survenu un différend entre Mr. Passionei Nonce du Pape, & le Magistrat de cette Ville, au sujet des dotes que les personnes des deux sexes doivent porter dans les Monasteres de l'Estat. Le Gouvernement prétend les reduire, & le Nonce regardant cette prétention comme une atteinte à son Autorité, lui en dispute le droit. Cette affaire a été poussée vivement de part & d'autre; jusques-là que la Cour de *Rome* a envoyé une Bulle contre ledit Magistrat, que

que le Nonce a excommunié comme rebelle à l'Eglise, pour avoir fait publier le Decret qui regle les dotes en question. Ce Prélat a en même-tems affranchi les Sujets du Serment de fidélité, mis en interdit toutes les Eglises, qui ont été fermées, & s'est ensuite retiré chez l'Abbé de *St. Gal*, avec toute sa Maison, & plusieurs Ecclesiastiques qui l'ont suivi. Comme ces sortes d'éclats ont quelquefois de fâcheuses suites, le Magistrat de *Lucerne* a consulté les Regences de *Berne* & de *Zurich*, qui s'étant assemblées, l'ont fait assurer de leur protection, pour le maintien de leur Gouvernement, & qu'ils étoient disposés à le soutenir contre les menaces des Habitans du plat Pays. Cependant quoique de part & d'autre les esprits soient fort aigris, on écrit que ce différend s'ajustera à l'amiable, d'autant plus que les petits Cantons ne paroissent pas approuver la conduite du Nonce, & que ce Prélat commence à se relâcher beaucoup de sa severité, qui n'a pas eu tout l'effet qu'il s'en étoit promis.

On assure que le Loinable Corps Helvetique se dispose à faire dans peu une députation solennelle à la Cour de *France*, pour complimenter le Roi sur sa Majorité.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

- I. **F***Rance.* Le Dimanche 7. Fevrier, le Roi étant à la Messe dans sa Chapelle, tomba en foiblesse, & fut aussitôt porté dans son Appartement. On lui fit prendre un remede, dont il

Maladie du Roi.

il se trouva si bien, qu'il dina avec assez d'appétit ; il se divertit l'après-midi à l'ordinaire, & se promena jusqu'à la nuit sur les Combles du Château, les Medecins n'ayant pas jugé à propos qu'il sortit. Comme quelques jours avant cet accident, S. M. avoit eu une Erelapele au vilage, tout ceci étoit regardé comme les avant-coureurs de la petite verole ; on crut même qu'elle alloit se déclarer le lendemain 8. Ce jeune Prince ayant encore eu sur les 9. heures du soir trois foibles-ses consécutives, qui furent suivies d'une violente fièvre avec des redoublemens, le Cardinal du Bois dépêcha la même nuit trois Couriers coup sur coup à Mr. le Duc Regent, qui étoit à *Paris*, & sur cet avis S. A. R. revint à *Verfailles* Mardi de grand matin. A son arrivée les Medecins proposerent de saigner le Roi, ce qui le soulagea beaucoup, & ce jour-là la fièvre diminua considérablement ; on lui donna trois remedes qui lui dégagerent l'Estomach, & la nuit suivante il respira 8. heures. Le 10. on lui fit prendre une purgation, qui lui fit jeter beaucoup de bile, & quoique la fièvre eut tout-à-fait cessé, il ne laissa pas de garder le Lit jusqu'au soir. Le 11. S. M. se trouva fort bien, Elle quitta le Lit, & n'a plus eu depuis aucun ressentiment de fièvre ; on attribue cette indisposition à une indigestion causée par du Saumon frais, dont Elle avoit trop mangé. Le même jour 11. le Cardinal premier Ministre écrivit à Mr. d'Argenson Lieutenant General de Police, que le Roi étoit entierement rétabli, avec ordre de communiquer cette agréable nouvelle à tous tous les Commissaires des Quartiers, pour la faire sçavoir au peuple. Cependant quoique le Roi soit tout-à-fait hors de danger, la tenue du Lit de Justice, pour le faire déclarer Majeur, qui étoit fixée au 17. a été remise au 22. que

Sa Majesté viendra au Palais des *Thuilleries*.

II. On chanta le 12. dans l'Eglise Cathedrale de *Nôtre-Dame* le *Te Deum*, en actions de graces de ce qu'il a plû à Dieu délivrer le Royaume du fleau contagieux de la Peste. Ce fut le Cardinal de Noailles Archevêque de *Paris* qui officia, & le Parlement, les autres Cours Superieures, & le Magistrat y assisterent, ayans été invitez par le Grand-Maitre des Ceremonies. L'après-midi on tira le Canon de la *Bastille*, de l'*Arjenal*, & de la *Greve*, & le soir il y eut des feux & des illuminations dans toutes les Ruës. La nuit du 2. au 3. le Duc de Chartres faillit a être brulé dans son Appartement pendant qu'il dormoit, un tison ayant roulé sur le Parquet de sa Chambre, qui y mit le feu; mais par bonheur l'épaisseur de la fumée ayant éveillé ce Prince, il appella ses Domestiques assez a tems pour y porter le secours necessaire. Le Prince de Conti fait lever un nouveau Regiment qui sera composé de 3. Bataillons pour le Prince de la Marche son Fils. Le Comte de Baviere est revenu de *Munich*; & Mr. Hop Ambassadeur des Etats Generaux, de la *Haye*, où il étoit allé faire un tour. Le premier fait état de partir bientôt pour la Cour de *Madrid* où il va se faire installer Grand d'*Espagne* de la premiere Classe; Dignité à laquelle il a été élevé depuis peu, & pour laquelle il a quitté la Croix de l'Ordre de *Maltre*. On assure que le Roi s'est engagé d'envoyer au Grand Maitre un secours de 8. Vaisseaux de Guerre, en cas qu'il soit attaqué par les Turcs, & que l'ouverture du Congrès de *Cambrai* se fera peu après la Majorité du Roi, les principales difficultez étans sur le point d'être aplanies, entre les Cours de *Vienne* & de *Madrid*, par raport à la forme de l'investiture des Duchez

des Princes Ec. Avril 1723. 271
de *Toscane* & de *Parme*, en faveur de l'Infant
D^{on} Carlos.

III. Quelques offres que la Cour ait fait faire à Mr. d'Aguesseau pour le porter à résigner la Charge de Chancelier de *France*, elle n'a pu ébranler la fermeté de ce Magistrat, qui est toujours relegué à sa Terre de *Frejne*. Ces offres montent, dit-on, à un million & demi, outre plusieurs autres avantages qu'on lui propose pour sa Famille, qu'il a jusqu'à présent rejettez, avec un desintéressement digne de sa vertu & de la réputation qu'il s'est acquise. Personne n'ignore que cette Charge, suivant les Loix du Royaume, ne peut lui être ôtée que par la mort ou par un Procès pour quelque grand crime : on peut bien le priver des Sceaux ; c'est aussi ce qui a déjà été fait, & Mr. d'Armenonville en a été pourvu. L'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé du Royaume est fixée au mois de Mai prochain, & les Etats de *Languedoc* assemblés à *Nîmes*, ont accordé au Roi un don gratuit de trois millions de livres, outre un million pour la Capitation. Mr. le Duc Regent a reçu un nouveau Bref du Pape, par lequel S. S. lui fait un compliment de condoléance sur la mort de la Duchesse Douairière d'Orléans sa Mere, & exhorte en même-tems S. A. R. à persister dans son zèle pour l'extirpation des Jansénistes & Anticonstitutionnaires. Cependant cette affaire se revuëille avec vivacité, d'autant plus que la Cour paroît beaucoup se relâcher de sa première severité.

IV. Le Roi se porte de mieux en mieux, & recouvre de jour en jour ses forces & sa première santé. Le 16. ce jeune Monarque entra dans sa quatorzième année, qui est la première de sa Majorité, & reçut là-dessus les complimens de tous les Princes du Sang ; & des Seigneurs de la Cour.

Ce jour-là Mr. le Duc d'Orleans Regent, se présenta le matin à 7. heures devant le Lit de S. M. à laquelle il fit ce compliment.

S I R E,

J'ai attendu longtems ce jour avec la dernière impatience, pour remettre entre vos mains le Gouvernement du Royaume en bon etat, & délivré de la contagion.

Le Roi entre dans la quatrième année.

Mr. le Duc de Charost son Gouverneur, a fait ôter le lit qu'il occupoit dans la Chambre du Roi, qui l'a remercié d'une maniere très-gracieuse, des services qu'il lui avoit rendus pendant sa Minorité, de même que le Marquis de Sommeay son Sous-Gouverneur; & les 4. premiers Gentilshommes de la Chambre, qui sont les Ducs de la Trimoüille, de Mortemart, de Tresmes, & d'Aumont, y coucheront désormais alternativement, lorsqu'ils seront de Quartier. Cependant S. M. a eu la bonté de dire au Duc de Charost & à l'Abbé Fleury son Précepteur, qu'ils pouvoient rester auprès de sa Personne pour l'assister de leurs bons avis. Il y a eu une Promotion de trois nouveaux Ducs & Pairs, qui sont les Marquis de Levi, de Biron, & de la Valiere; le dernier prend le titre de Duc de Vaujour, & le Marquisat de Ponligni a été érigé en Duché Pairie, sous le nom de Duché de Levi. Le 22. ces Seigneurs furent reçus au Parlement, & leurs Brevets registrez, avec les ceremonies & les formalitez accoutumées. Le Marquis de la Vrilliere, Ministre & Secrétaire d'Etat, a obtenu la survivance de ses Charges pour le Comte de St. Florentin son fils, qui prêta le 17. le serment de fidélité entre les mains du Roi; Mr. de Calvieres, Exempt des Gardes du Corps, a été déclaré Ecuyer

de

des Princes &c. Avril 1723. 273

de la petite Ecurie, à la place du feu Marquis de Segrie. Le 18. le Roi assista à un Service solennel qui se fit dans sa Chapelle, à l'occasion de l'Anniversaire de la mort de Mr. le Dauphin son Pere, & l'après-midi S. M. alla à *Trianon*. On a transporté du *Vieux Louvre* à l'Hôtel de la Banque le beau Cabinet que feu Mr. Dacier a laissé par son Testament à la Bibliothèque du Roi, consistant en 1000. ou 1200. volumes très-rares & très-curieux. Le Cardinal du Boïs a été indisposé, & a remis au Mardi les Audiences qu'il donnoit les Mercredis aux Ministres étrangers. Le 19. Mr. d'Armenonville commença à faire les fonctions de sa Charge de Garde des Sceaux auprès du Roi à *Versailles*.

V. Tout étant disposé pour la réception du Roi au Palais des *Thuilleries*, & pour la tenue de son Lit de Justice au Parlement, S. M. se rendit le 20. à *Paris* entre les 4. & 5. heures du soir, accompagnée de Mr. le Duc d'Orleans, des Ducs de Chartres & de Bourbon, du Prince de Conti, & des Comtes de Clermont & de Charolois, sous l'escorte de divers Détachemens des Gardes du Corps, des Gendarmes, des Chevaux Legers, & des Mousquetaires. Le 21. une partie des Troupes de la Maison du Roi allerent occuper toutes les avenues de la grande Salle & de la grande Chambre, & le 22. à sept heures du matin les Gardes Françoises & Suisses se posterent dans les Ruës par où l'on va du *Louvre* au Parlement; les chaines furent rendues dans les autres Ruës qui y aboutissent, tant pour dégager le passage, que pour prévenir le désordre; & à 9. heures les Gardes du Corps, les Gendarmes, & les Mousquetaires commandez pour accompagner le Roi, monterent à cheval. Sur les dix heures S. M. partit du Palais

*Arrivée du
Roi à Paris.*

des *Thuilleries* au bruit des décharges du Canon de la *Bastille*, de l'*Arsenal*, & des Remparts, & se rendit à la *Ste. Chapelle*, & de là au Parlement, pour s'y faire déclarer Majeur, Elle étoit dans un magnifique Carosse revêtu d'un Habit violet & d'un Manteau de même couleur, avec un Rabat. Mr. le Duc d'Orleans, les Ducs de Chartres & de Bourbon, les Comtes de Charolois & de Clermont, & le Prince de Conti, qui étoient dans le même Carosse, étoient tous habillez de noir avec des Manteaux courts. Le Roi & le Cortège qui l'accompagnoit, passèrent par les Ruës de *St. Nicaise*, *St. Honoré*, du *Roule*, & de la *Monoye*; traversèrent ensuite le *Pont-Neuf*, & défilèrent le long du *Quai des Orfèvres*, où les Gardes Françaises & Suisses étoient rangées sous les Armes en double haye. Le Guer à cheval étoit aussi posté sur la Place du *Palais Royal*, & le Prevôt de la

Le Roi va
Parle-
ent.

Connétablie avec ses Archers, à la tête du *Pont-Neuf*. Voici l'ordre de la marche. 1. Les Mousquetaires Gris & Noirs ayans leurs Commandans à leur tête. 2. Les Gardes & les Chevaux-Legers. 3. Les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel à pied, le Marquis de Montforeau étant à leur tête à cheval. 4. Les Cent Suisses de la Garde à pied, conduits par le Marquis de Courtenvaux leur Capitaine. 5. Les Pages des deux Ecuries. 6. Plusieurs Carosses à 6. Chevaux, dans lesquels étoient les Grands Officiers de la Couronne. 7. Le Carosse du Roi attelé de 8. Chevaux, & ses Valets de pied marchans aux deux portieres. 8. La marche étoit fermée par les Gardes du Corps à cheval. Le Roi étant arrivé à l'Hôtel du Parlement, entra à la *Ste. Chapelle*, où il fut reçu par le Trésorier & les Chanoines, qui le conduisirent à l'Autel, où l'on celebra une Messe du *St. Esprit*. Après le

Ser-

des Princes &c. Avril 1723. 275

Service, S. M. en sortit , & une Députation du Parlement, composée de quatre Présidens à Mortier, & de six Conseillers, vint à la rencontre, & le conduisit sur son Trône dans la grande Chambre.

VI. Cette Ceremonie étant une des plus augustes, on ne sera pas fâché d'en apprendre la disposition, & le détail de ce qui s'y est passé. Commençons par l'exposition du ceremonial, & des rangs que chacun a occupé.

Le Roi LOUIS XV. du nom étant en son Lit de Justice.

A sa droite aux hauts Sieges étoient placez, les Ducs d'Orléans, de Chartres, de Bourbon, le Comte de Charolois, le Comte de Clermont, le Prince de Conti, Princes du Sang. Le Comte de Toulouse, Prince légitimé. Sur le reste du Banc, & sur deux autres que l'on avoit mis en avant, les Ducs d'Uzès, de Mombazon, de Sully, de Luynes, de Brissac, de Richelieu, de la Rochefaucault, de la Force, de Rohan, de Piney, d'Estrées, de Grammont, de la Meilleraye, de Villeroi, de Mortemar, de St. Aignan, de Gesvres, de Coislin, d'Aumont, de Charroft, de Villars, de Fitz-james, de Chaulnes, de Rohan-Rohan, de Joyeuse, d'Ostun, de Vilars, de Roannés, de Valentinois, de Nivernois, de Biron, de Levy, de la Valliere, Pairs Laïcs.

*Dispositio.
du Lit de
Justice.*

A la gauche du Roi aux hauts Sieges, l'Archevêque Duc de Rheims, l'Evêque Comte de Beauvais, l'Evêque Comte de Châlons, l'Evêque Comte de Noyon, Pairs Ecclésiastiques. Sur ce qui restoit du Banc, les Marechaux d'Estrées, d'Huxelles, de Tessé, de Tallard, de Matignon, de Bezons, de Montesquiou.

Aux pieds du Roi, le Vicomte de Turenne Grand Chambellan.

A droite sur un Tabouret, au bas des degrés du Siege Royal, Charles de Lorraine Grand Ecuyer de France, portant au col l'Épée de parement du Roi.

A gauche sur un Banc au dessous des Pairs Ecclésiastiques, le Duc d'Harcourt, le Duc de Villeroi, le Marquis d'Ancenis, Capitaines des Gardes du Corps, & le Marquis de Courtenvaux commandans la Compagnie des cent Suisses.

Plus bas sur le petit degré, le Sieur de Bullion, Prévôt de Paris, tenant un Bâton blanc en sa main.

En une Chaire à bras couverte de l'extrémité du Tapis servant de drap de pied au Roi, Mr. d'Armenonville Garde des Sceaux, vêtu d'une Robe de velours violet, doublée de satin cramoisi.

Sur le Banc ordinaire de Mrs. les Présidens lorsqu'ils sont au Conseil, Messire Jean-Antoine de Mesmes, Chevalier, premier Président, Mrs. Portier, d'Aligre, de Lamoignon, Portail, Amelot, le Peletier, de Longueil, de Maupeou, & Chauvelain, Présidens à Mortier.

Dans le Parquet sur deux Tabourets devant la Chaire du Garde des Sceaux, à droite le Sr. de Dreux, Grand Maître des Ceremonies, & à gauche le Sr. Desfranges Maître des Ceremonies.

Dans ledit Parquet à genoux devant le Roi, 2. Huissiers Massiers du Roi, tenans leurs Masses d'argent doré, & six Heaurs d'Armes.

A côté droit, sur deux Bancs couverts de Tapis, les Conseillers d'Etat, & Maîtres des Requêtes venus avec Mr. le Garde des Sceaux, vêtus de Robes de satin noir.

Au bout du troisième Banc, le Gouverneur de Paris.

Sur les trois Bancs ordinaires couverts de fleur
de

des Princes &c. Avril 1723. 277

de Lys, formans l'enceinte du Parquet, & sur le Banc du premier & second Barreau, les Conseillers d'honneur, les 4. Maîtres des Requêtes en Robes rouges, les Conseillers de la Grande Chambre, les Présidens des Enquêtes & des Requêtes

Sur un Banc en entrant vis-à-vis les Présidens, Mrs. Phelypeaux, de la Vuilliere, Phelipeaux de Maurepas, & le Blanc, Secretaires d'Etat.

Sur trois autres Bancs à gauche, dans le Parquet, vis-à-vis les Conseillers d'Etat, le Sr. de Matignon Chevalier de l'Ordre, le Sr. Abbé de Pomponne Chancelier de l'Ordre, les Srs. de Villars, de Fervacques, d'Arpajou, de Segur, de Gaffé, d'Aubigné, de Cressy, de Grancey, Gouverneurs de Provinces; les Srs. de Lassay, de Tavanès, de Segur, d'Ambres, de Maillebois, de la Fare, de Verac, de Beaune, de Tingry, d'Estaing, de Fimarcon, Lieutenans Generaux de Provinces; de Barres Bailly d'Estampes: & ensuite sur un Siege à part, le Bellot, Baillif du Palais.

A côté de la Forme où étoient les Secretaires d'Etat, Maître Roger François Gilbert de Voisins, Greffier en Chef, revêtu de son Epitoge, un Bureau devant lui couvert de fleurs de Lys; à sa gauche, l'un des principaux Commis au Greffe de la Cour, servant en la grande Chambre.

Sur une Forme derriere eux, les Secretaires de la Cour.

Sur une autre Forme derriere les Secretaires d'Etat, le Grand Prévôt de l'Hôtel, le premier Ecuier du Roi, & quelques autres principaux Officiers de la Maison de S. M.

Le premier Huissier, en sa Chaire à l'entrée du Parquet.

En leurs places ordinaires, les Chambres assemblées au bout du premier Barreau, jusqu'à la Lan-

terne, du côté de la Cheminée, avec les Conseillers de la Grande Chambre, & les Présidens des Enquêtes & Requêtes.

Ensuite étoient placez, les Gens du Roi, savoir, Maître Guillaume de Lamoignon Avocat General; Maître Guillaume François Joly de Fleury, Procureur General; Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat General; Maître Henri François de Paule d'Aguesseau, Avocat General.

Dans le surplus des Barreaux des deux côtes, & sur quatre Bancs ajoutez, étoit placé le reste des Conseillers des Enquêtes & Requêtes.

Dans la Lanterne du côté du Greffe, la Duchesse de Ventadour, ci-devant Gouvernante du Roi, l'ancien Evêque de Frejus son Precepteur, & plusieurs autres personnes de qualité.

Dans la Lanterne du côté de la Cheminée, les Ambassadeurs.

Sur quelques Bancs du même côté, les Envoyés, les Résidens, & quelques Etrangers de distinction.

VI. Telle étoit la disposition du Lit de Justice : Voici à présent ce qui s'y est passé, tiré des Registres du Parlement, du Lundi 22. Février 1723. du matin.

*Le Roi déclaré
Majeur;
Discours faits
à ce sujet.*

CE jour, la Cour, toutes les Chambres assemblées en la grande Chambre du Parlement, en robes & chaperons d'écarlatte, Messieurs les Présidens revêtus de leurs manteaux, tenans leurs mortiers à la main, attendans la venue du Roi, suivant son Mandement du seizième de ce mois, pour tenir son Lit de Justice; les Officiers des Gardes du Corps saisis des Portes du Parlement: le Grand Maître des Ceremonies est venu sur les dix heures & demi, avertir que le Roi étoit en la sainte Chapelle. Ont été députez pour aller le

recevoir & saluer de la part de la Compagnie, Messieurs les Présidens Potier, d'Aligre, de Lamoignon, & Portail, & Messieurs Huguet, le Feron, Brayer, & Challepot, Laïcs, & Messieurs Cadeau & Mandat, Clercs, Conseillers en la grande Chambre, lesquels l'ont conduit en son Lit de Justice, Messieurs les Présidens marchans à ses côtez, Messieurs les Conseillers derriere lui, & le premier Huisier entre les deux Huitiers-Maistres du Roi.

Le Roi étoit precedé de Mr. le Duc d'Orleans, de Mr. le Duc de Chartres, de Mr. le Duc de Bourbon, de Mr. le Comte de Charollois, de Mr. le Comte de Clermont, de Mr. le Prince de Conti, Princes du Sang, & de Mr. le Comte de Toulouse, Prince légitimé, qui ont pris leurs places, traversant le Parquet: devant eux avoient marché les Maréchaux de France ci-dessus nommez.

Les Chevaliers de l'Ordre, Gouverneurs & Lieutenans Generaux des Provinces ci-dessus nommez, ayant pris peu avant place sur trois bancs dans le Parquet du côté du Greffe, pour éviter la confusion, quoiqu'ils n'ayent droit que d'accompagner le Roi, & d'entrer à sa suite, étans mandez.

Après le Roi, est entré Mr. Fleuriau d'Armenonville Garde des Sceaux, lequel a pris place en un siege à bras, placé aux pieds du Roi, couvert de l'extremité du même tapis de velours violet semé de fleurs de lys, qui servoit de tapis de pied au Roi, & un Bureau devant lui: Avec lui plusieurs Conseillers d'Etat & Maîtres des Requêtes, qui se sont aussi placez sur deux bancs dans le Parquet devant les bas sieges, étans au-dessous des Pairs Laïcs.

Le Roi s'étant assis & couvert, Mr. le Garde des Sceaux a dit par son ordre, que S. M. com-

man.

mandoit que l'on prit séance. Après quoi le Roi ayant ôté & remis son chapeau , a dit.

*Discours
du Roi au
Parlement.*

MESSIEURS,

Je suis venu en mon Parlement , pour vous dire que suivant la Loy de mon Etat , je veux de jormais en prendre le gouvernement.

Monsieur le Duc d'Orleans s'étant levé , & ensuite s'étant rassis & demeuré découvert , a pris la parole , & a dit au Roi.

*Discours
de Mr Duc
d'Orleans
au Roi.*

SIRE,

Nous sommes enfin arrivés à ce jour heureux, qui faisoit le desir de la Nation , & le mien. Je rends à un peuple passionné pour ses Maîtres un Roi dont les vertus & les lumieres ont prévenu l'âge , & lui répondent déjà de son bonheur.

Je remets , à Votre Majesté le Royaume aussi tranquille que je l'ay reçu , & j'ose le dire , plus assuré d'un repos durable qu'il n'étoit alors.

J'ai tâché de reparer ce que de longues guerres avoient aporté d'alteration dans les Finances , & si je n'ay pu encore achever l'ouvrage , j'en console par la gloire que vous aurez de le consommer.

J'ay cherché dans votre propre Maison une alliance pour Votre Majesté , qui en fortifiant encore les nœuds du Sang entre les Souverains de deux Nations puissantes , les liât plus étroitement d'intérêts l'une à l'autre , & affermit leur tranquillité commune.

J'ay ménagé les droits sacrez de votre Couronne , & les intérêts de l'Eglise , que votre piété vous rend encore plus chers que ceux de votre Couronne.

Fay

des Princes &c. Avril 1723. 281

J'ay hâté la ceremonie de vôtre Sacre , pour augmenter , s'il étoit possible , l'amour & le respect de vos Sujets pour vôtre Personne , & leur en faire en même-tems une Religion.

Dieu a benî mes soins & mon travail , & je n'en demande d'autre recompense à Vôtre Majesté que le bonheur de ses peuples. Rendez-les heureux, SIRE , en les gouvernant avec cet esprit de sagesse & de justice , qui fait le caractère des grands Rois, & qui, comme tout nous le promet, fera particulièrement le vôtre.

Le Roi a répondu ;

Mon Oncle , je ne me proposerai jamais d'autre gloire que le bonheur de mes Sujets , qui a été le seul objet de vôtre Regence. C'est pour y travailler avec succes , que je desire que vous présidiez après moi à tous mes Conseils , & que je confirme le choix , que j'ay déjà fait par vôtre avis , de M. le Cardinal du Bois , pour premier Ministre de mon Etat. Vous entendrez plus amplement quelles sont mes intentions , par ce que vous dira M. le Garde des Sceaux.

*Reponse
du Roi.*

Monfieur le Duc d'Orleans s'est ensuite levé, & s'étant approché du Roi, ayant fait une profonde inclination en signe d'hommage, & baîsé la main du Roi, le Roi s'est levé, & l'a embrassé des deux côtez , & immédiatement après , Messieurs les Ducs de Chartres , de Bourbon , les Comtes de Chatollois , de Clermont , le Prince de Conti, Princes du Sang, & le Comte de Toulouse, Prince légitimé , ont fait de leurs places une profonde inclination au Roi, & en même tems , & de la même maniere , Mr. le Garde des Sceaux, les Pairs Ecclesiastiques & Laïcs , les Maréchaux de France,

France , & generalement tous ceux qui avoient pris séance , ont fait , de leurs places , la même profonde inclination.

Mr. le Garde des Sceaux étant ensuite monté vers le Roi , agenouillé à ses pieds , & descendu , remis en sa place , assis & couvert , ayant fait signe que chacun pouvoit se couvrir , a dit.

M E S S I E U R S ,

*Discours de
Mr. le Garde
des Sceaux au
Parlement.*

Vous venez d'entendre de la bouche du Roi , qu'il a atteint l'âge , où conformément à nos Loix , il doit gouverner son Royaume par lui-même ; le premier Acte qu'il fait de son Autorité est de reconnoître les services que Mr. le Duc d'Orleans luy a rendus pendant sa Regence , & de luy en demander la continuation ; S. M. ne pouvoit recompenser plus dignement que par une confiance entière , un desintéressement aussi parfait , que celui qui a réglé toutes les démarches de ce Prince.

Dépositaire de l'Autorité Royale , il n'a songé qu'à en remplir les devoirs , pour le bien commun de l'Etat , sans se proposer d'y trouver pour lui-même aucun autre avantage.

Bien différent de tant de Princes ambitieux , qui chargez comme lui de ce sacré dépôt , ne s'en sont servis que pour s'assurer dans la suite une autorité usurpée , & pour ne laisser aux Rois Majestés , que le titre de la Puissance dont il se conservoient toute la réalité ; qui de toutes les Places , & de toutes les Charges d'un Royaume distribuées dans les vûes d'une politique personnelle , se sont fait autant de créatures , & pour mieux dire , autant de Sujets dérobez au Souverain.

Mr. le Duc d'Orleans a mis sa Grandeur à s'oublier lui-même , à être utile autant qu'il l'a pu ,

fin

des Princes &c. Avril 1723. 285

sans songer à se rendre nécessaire au delà des tems marquez pour son administration ; à la quitter sans avoir pris aucun nouveau Titre, & n'en remporter que la gloire & la fidélité de ses services, à remettre enfin le dépôt tel qu'il lui avoit été confié.

En quel état étoit le Royaume lorsqu'il en prit l'administration ? que de maux à réparer au dedans ! que de précautions ! que de sûretés à prendre au dehors !

Nous venions de perdre un Roi dont la vie nous cachoit, ou nous adoucissoit nos malheurs, mais dont la mort nous les découvrit, & nous les fit sentir dans toute leur étendue.

Cet enchaînement de succès & de revers qui avoient fait briller tour à tour la moderation & la constance de LOUIS XIV., avoit aussi par le besoin fréquent des ressources, épuisé les Finances de l'Etat ; le crédit étoit perdu, les expédiens usés, la confiance anéantie.

Les remèdes ordinaires ne paroissent pas suffisans à des maux extrêmes ; on tente toutes sortes de voyes ; on venge le peuple malheureux de l'opulence de quelques particuliers : mais cette espece de vengeance ne le soulage point ; l'apparence d'un projet plus solide en fait tenter l'exécution ; la Nation s'y porte avec ardeur ; la confiance renaît ; le crédit s'ouvre : mais le désir d'un bonheur trop prompt & immodéré, force & précipite un arrangement qui devoit être conduit avec plus de lenteur, & renfermé dans certaines bornes.

On est réduit à recourir à des remèdes plus lents ; on est obligé de s'avouer que des maux produits par cinquante ans de guerre ne peuvent se guerir en un jour ; l'ancienne finance avoit ses inconveniens, il faut les reformer sans renoncer à ce qu'elle pouvoit avoir d'utile.

L'ordre

L'ordre établi dès l'année 1716. y avoit déjà pourvu, & cet ordre confirmé par diverses opérations dans la regie des revenus du Roi, en a rendu le recouvrement simple & facile. Tout ce qui est levé sur les peuples, commence à être reparté avec plus d'égalité; il rentre sans interversion dans les coffres du Roi, il n'en sort qu'avec regularité, pour multiplier la circulation & l'abondance dans toutes les Provinces. Enfin l'effet de cette administration se trouve déjà si avantageux, que la premiere année de la Majorité du Roi peut être comparée à la plus heureuse du memorable Regne de Louis XIV.

Les revenus du Roi égalent aujourd'hui les dépenses & les charges de l'Etat. Les vexations sur les peuples, & les indûes joüissances des exacteurs publics sont abolies; on voit augmenter la culture des terres; les Arts & les Manufactures se perfectionnent; & l'accroissement du Commerce donne au Royaume l'avantage de la balance sur les Etrangers.

Si l'experience d'un petit nombre d'années produit déjà des effets si sensibles, qui sont dûs à la prudence & aux lumieres de Mr. le Duc d'Orleans, que n'a-t-on pas droit d'attendre d'une plus longue suite de tems toujours dirigée par ses conseils?

Ce n'étoit pas assez de reparer au dedans le desordre des Finances, il falloit en même-tems prévenir au dehors les guerres qui en renversoient tout l'arrangement, & les épuisent au milieu même des succès: & c'est le dessein que conçut Mr. le Duc d'Orleans, malgré les obstacles presque invincibles qui se presentoient.

La Minorité des Rois est la saison des orages; un Royaume alors plus foible, excite l'avidité des Puissances voisines, & l'inquietude des propres Sujets; les moindres prétentions deviennent des titres; la
foi

foi des Traitez les plus solemnels est une foible barriere contre les desseins ambisieus ; souvent les Allies les plus fideles croient remplir tous leurs devoirs en demeurant simples spectateurs.

Nous étions d'autant plus menacez , que la gloire du dernier Regne avoit allarmé nos voisins , & que si les succez des Armes pendant le cours des trois dernieres guerres avoient rendus leur projets inutiles , les anciennes jalousies qui les avoient fait naître , pouvoient n'en être que plus vives.

Mr. le Duc d'Orleans mit sa gloire à suivre & à perfectionner le grand ouvrage que Louis XIV. avoit déjà commencé ; il se regarda comme substitué à l'execution de ses derniers desirs : ce fut pour lui une loi sacrée , de rendre inviolable ce qu'il avoit fait pour la Paix , & selon les vœux de ce grand Prince , de la rendre generale.

Il n'employa au lieu des artifices politiques , que la raison même , la force de l'interêt commun bien exposé , cette franchise des grandes Ames , qui se fait toujours sentir , parce qu'elle est naturelle , & il calma heureusement les soupçons que les conjonctures avoient fait renaitre , ou qu'elles flatoient d'un plus grand succès.

De nouvelles Alliances formées au nom de S. M. , ont conservé la tranquillité au dehors , elles ont jeté les fondemens d'un repos durable , & s'il a souffert quelque legere alteration , par la necessité d'arrêter le cours des desseins d'un Ministre ambisieus ; ce nuage s'est bien-tôt dissipé , & les nœuds sacrez qui nous unissent si étroitement aujourd'hui avec l'Espagne , ont entièrement effacé un triste souvenir.

Enfin , loin que l'éclat du Trône ait rien perdu de ses avantages pendant la Minorité , Sa Majesté s'est acquise une nouvelle gloire par le succès
de

de ses offices en faveur des Alliez de sa Couronne.

C'est dans la suite de ces sages Projets que Mr. le Duc d'Orleans a reconnu la capacité du Ministre qu'il avoit chargé de l'exécution. Instruit par les événemens à ne pas accorder trop facilement sa confiance, il ne la lui a donnée qu'après les épreuves les plus difficiles, couronnées par les plus grands succès. Et les mêmes motifs déterminent aujourd'hui le Roi à confirmer le choix qu'il avoit déjà fait de son premier Ministre.

Les joins de la Paix n'occupoient pas seuls Mr. le Duc d'Orleans, tous les genres de difficultez lui étoient destinez pour en triompher.

Il falloit calmer les troubles de l'Eglise; ces troubles qui avoient résisté à l'Autorité de Louis XIV. qu'on ne sçauroit dissiper par la force, & que la raison entreprend inutilement d'apaiser. Disputes, negociations, conférences, insinuations; Mr. le Regent n'y a rien épargné. Il a opposé une constance inébranlable aux difficultez sans cesse renaissantes du faux zèle où de l'intérêt; & il a crû enfin ne pouvoir mieux amener la Paix qu'en la préparant par le silence, après avoir toutefois mis à couvert les Droits sacrez de la Couronne & les Libertez du Royaume.

Vous en êtes, Messieurs, les Dépositaires, le Roi vous a confié cette portion de son Autorité, usez-en avec la fermeté que vôtre conscience exige, & avec la modération & le respect que merite cette maniere.

Aportez à tous vos devoirs la même attention & la même exactitude; souvenez-vous que vous êtes Juges quand vous avez à punir les crimes, ou à rendre à chacun ce qui lui est dû: mais n'oubliez pas l'honneur que vous avez d'être Sujets
d'un

des Princes &c. Avril 1723. 287
d'un aussi grand Roi, quand il vous fait savoir
ses volontez.

Que ne doit-on pas attendre de son Regne ! quel
plus beau naturel pouvoit être cultivé par de meil-
leurs Maîtres !

Le grand Prince qui a présidé à son éducation,
les Personnages respectables chargés de sa conduite
& de son instruction, l'ont enrichi à l'envi de
toutes les vertus Royales & Corétiennes.

Déjà ce jeune Monarque, impatient d'exercer ces
vertus, & capable de tout le sérieux des affaires,
a devancé le tems où il devoit s'en occuper, & on
le voit attendre les heures qu'il a consacrées à s'in-
struire des matieres les plus graves & les plus im-
portantes du Gouvernement, avec l'impatience &
la vivacité que son âge ne donne d'ordinaire qu'aux
amusemens.

Mr. le Regent ne s'est pas contenté de se refuser
à tout ce que des vûes personnelles & intéressées
pouvoient lui présenter dans le cours d'une administra-
tion aussi longue, & où les occasions sont si frequen-
tes. Il a fait plus ; il a prevenu le jour où le Roi
devoit gouverner par lui-même, & aussi désinté-
ressé sur ses connoissances que sur tout le reste, il
s'est empressé de les lui communiquer sans reserve.

Je ne vous cacherai rien, SIRE, lui a-t'il dit,
pas même mes fautes ; c'est ainsi qu'il apelle tout
ce qui n'a pas réussi pour le bonheur du Royaume.

Il lui a fait connoître ce qu'il devoit à son
peuple ; il l'a entretenu des grands principes du Gou-
vernement ; il lui a dit que la Paix est le souverain
bien des Etats ; que les Guerres ne sont justes que
quand elles sont inevitables : il l'a accoutumé à
décider sur les affaires qui se sont présentées. Enfin,
il a cherché à mettre le Roi en état de n'avoir be-
soin que de lui-même, avec autant d'attention que

les autres, dans de pareilles circonstances, en avoient eu à se rendre nécessaires.

Et ce sont là, Messieurs, les dignes sujets de reconnoissance, dont le Roi lui-même donne aujourd'hui l'exemple à toute la Nation.

Nous sommes obligez de renvoyer, faute de place, au mois prochain la suite de ce détail, qui n'est pas moins curieux que le commencement. Tels sont les discours de Mr. le premier Président, celui prononcé par les Gens du Roi, l'enregistrement de l'Edit contre les Duels, la réception des nouveaux Ducs & Pairs, &c. avec les ceremonies & les formalitez qui y ont été observées. Ce sera donc pour le mois prochain ; passons à ce qu'il y a eu de plus intéressant pendant le reste de celui-ci.

VII. Le Roi fut occupé le lendemain 23. à recevoir les complimens sur la Majorité, du Parlement, des Cours Superieures, du Grand Conseil, du Magistrat, de l'Université, de l'Academie Françoisé, & des Ministres étrangers. Voici celui qui fut fait à S. M. par Mr. de Cailly, Avocat General de la Cour des Aydes.

S I R E,

Complimens faits au Roi sur sa Majorité. **D**Evoiez plus particulièrement par notre Ministere au service de vôtre Majesté, nous ressentons plus vivement encore la joye qu'excite ce grand jour dans le cœur de vos Sujets. Vous avez été dès vôtre enfance l'objet de leur amour ; que ne doivent-ils pas attendre d'un Roi qui le sçait ? Vôtre Minorité maintenüe tranquille par la sagesse, les lumieres, l'activité, la vigilance du Grand Prince qui gouverne vôtre Etat, nous a fait goûter les
don.

des Princes &c. Avril 1723. 289

douceurs de la Paix, après de si longues Guerres, dont vos Peuples ont senti tout le poids. Nous espérons, Sire, qu'élevé dans les mêmes principes de douceur & de paix, Vous nous ferez vivre sous un Regne auquel nos vœux ne mettent point de bornes, & qui pour être paisible, n'en sera ni moins glorieux pour V. M., ni moins heureux pour vos Sujets.

Les Députez des six Corps des Marchands de la Ville de *Paris*, ayans aussi été introduits, Mr. Drosnel porta la parole, & fit à S. M. le Discours suivant.

S I R E,

LEs six Corps des Marchands de votre Ville de *Paris*, viennent se prosterner aux pieds de V. M., pour lui marquer la part qu'ils prennent à la joye universelle de votre Royaume. Ils espèrent, Sire, que V. M. en assurant le bonheur de vos Peuples, étendra ses graces sur le Commerce, & qu'Elle le verra fleurir dans le cours de son Regne, par la protection que V. M. voudra bien lui accorder.

Le 24. le Roi alla dîner au Château de la *Men-*
re, & prit l'après-midi le divertissement de la chasse; sur le soir S. M. revint à *Paris*, & rendit visite à la Duchesse de Bourbon, à la Princesse Douairiere de *Conti*, & à la Duchesse du *Maine*, auxquelles Elle fit des complimens de condoléance sur la mort de la Princesse Douairiere de *Condé*.
Le 25. S. M. retourna à *Versailles*, accompagnée du Duc de Bourbon, du Prince de *Conti*, du Prince de *Turenne*, & du Duc d'*Harcourt*.

VIII. Dans ces jours d'allégresse, on s'attendoit

*Lettres de
Cachet expé-
diées, &
pourquoi.*

de voir rentrer en grace & revenir à la Cour ceux qui en avoient été éloignez, particulièrement le Maréchal de Villeroi, mais au contraire, & contre toute attente, les avis de Paris nous apprennent qu'on a expédié trois nouvelles Lettres de Cachet, l'une pour ce Seigneur, qui est encore à Lion, & les deux autres pour Mr. le Chancelier, & Mr. le Duc de Noailles, qui leur ordonnent de rester provisionnellement où ils se trouvent, & ne pas se présenter à la Cour, qu'ils n'ayent reçu de nouveaux ordres. La Princesse Doüairiere de Condé est morte à Paris, nous en ferons mention à l'Article qui est à la fin de ce Journal. Comme elle n'a pas fait de Testament, ses Biens vont être partagez entre les Maisons de Bourbon, de Conti, & du Maine; mais on croit que ce partage ne se fera pas sans Procès & sans discussion.

*Etablis-
sement du Con-
seil Royal &
Privé.*

IX. Depuis le retour du Roi à Versailles, S. M. a été incommodée d'une douleur de dents; Elle se leve regulierement tous les matins à 8. heures, entend la Messe à 9. dans sa Chapelle, & employe le reste de la matinée aux affaires d'Etat. Elle prendra dorénavant toutes les après-midi le divertissement de la chasse, lors que le tems le permettra, ira de tems-en-tems à Marly, & dans les autres Maisons Royales. Les Membres qui doivent former le nouveau Conseil Royal, ont été nommé, & le premier Mars il s'assembla pour la premiere fois en presence de S. M. Il est composé du Roi comme Président, de Mr. le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Cardinal du Bois, premier Ministre, de l'Abbé Fleury, ancien Evêque de Frejus, & de Mr. de la Vrilliere, qui fait les fonctions de Secrétaire. Le Garde des Sceaux, les Secrétaïres d'Etat, &
les

des Princes Ec. Avril 1723. 291

les Intendans des Finances y seront appelez, lors qu'il en sera besoin; mais le Prince de Conti paroît mécontent d'être éloigné des affaires, & de n'avoir pas été appelé à ce Conseil. Le Cardinal du Bois a été fait Surintendant du Commerce, & Mr. Pelletier des Forts, l'un des Membres du Conseil des Finances. On parle de supprimer le Conseil de Conscience, & que l'Abbé Fleuri aura l'administration des affaires Ecclésiastiques. Le Roi a assigné une pension annuelle de 50000. liv. à Mademoiselle de Clermont, Sœur du Duc de Bourbon; & on a eu avis que le 14. Mademoiselle de Beaujolois arriva heureusement à *Madrid*. Le Comte de Morville est revenu de *Cambrai*, d'où il a été mandé.

X. Les Commissaires qui ont ci-devant eu la direction des affaires de la Compagnie des *Indes*, ont été congédiez, & elles seront désormais administrées par plusieurs *Negocians* expérimentez. Ceux de *St. Malo*, qui sont du nombre se proposent de les remettre bientôt en état, & de faire dans peu une répartition, qui ne sera néanmoins que de 100. livres par Action. L'Hôtel de *Pom-pone*, acheté des Effets de Madame de Chaumont, va être occupé par les Directeurs de cette Compagnie, qui auront aussi une Maison à *Versailles*. Cependant les Actions restent toujours à 1400. livres, & les Billets de Liquidation à 20. en argent. On est très-content d'un nouveau projet que les Freres Paris ont présenté; ils offrent aussi de faire voir que les deniers de la Caisse des Guerres ont été dissipés & mal régis, & la Cour leur a donné neuf Commissaires pour approfondir cette affaire; sçavoir, le Marechal de Villars, Mrs. d'Asfeld, de Ravignan, & d'Aubigné, Lieutenans Generaux, Mrs. Pelletier des Forts, & Ma-

Finances

chaud Conseillers d'Etat, & M^{rs}. de Vatan, d'Ombrevail & Daube, Maitres des Requêtes. Il n'a paru qu'un seul Arrêt du Conseil pendant le cours de ce mois, qui ordonne *que la Foire de Beaucaire en Languedoc, qui ne s'est pas tenue pendant que la contagion a regné dans ces Quartiers, s'y tiendra le 22. Juillet prochain, comme à l'ordinaire. & avec les mêmes franchises.* L'Edit concernant les Duels sera pour une autre fois.

On s'attend que les Billets & autres Effets Royaux seront incessamment retirez, & qu'il n'en paroitra plus. Le rétablissement des Charges supprimées, auxquelles on court avec empressement, devant les absorber. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour ceux qui les avoient autrefois acquises, est qu'ils ne sont point remboursez, & qu'ils voyent passer leurs biens entre les mains des nouveaux Acquireurs, sans esperance d'être indemnisés, faute de donner, ou pouvoir donner le supplément de Finance, auquel ils sont taxez.

XI. *Lorraine* Le 24. après-midi le Prince Dom Emanuel de Portugal arriva à *Nancy* venant de *Bruxelles*. Le Duc de *Lorraine* alla à sa rencontre jusqu'à une lieue de cette Ville, & lui a fourni pendant le jour qu'il a fait ici, tous les plaisirs imaginables. Ce Prince partit le 1. Mars, pour aller à *Manheim* chez l'Electeur Palatin, & de là à *Vienne*. La Cour a pris le grand deuil pour la mort de Mad. la Duchesse Douairiere d'Orléans, & le 17. on fit dans l'Eglise des Cordeliers un Service solennel, où les Cours Souveraines & le Magistrat assistèrent en Robes de ceremonie. Ce fut le Comte de Torniel, Grand Armônier, qui officia, & le Pere Coronez Jesuite, Prédicateur de la Cour, prononça l'Oraison funebre, qui a été fort goûtée & applaudie.

des Princes Ec. Avril 1723. 293

Un Particulier Allemand arrivé à Nancy depuis quelque tems, a un secret pour éteindre le feu en moins d'une minute ; pour en faire l'épreuve on dressa le 27. une Maison de bois au milieu de la Place , remplies de matieres combustibles, auxquelles on mit le feu, qui fut éteint dans le moment par le moyen de sa machine. S. A. R. lui a fait donner 1000. écus pour ses peines.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE , depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. L'Empereur n'a rien changé à la résolution qu'il a prise de partir au mois de Mai ou de Juin pour Prague , nonobstant les difficultez qui se rencontrent, & les représentations de la Ville de Vienne , & des Etats de la Prélature, qui font leur possible pour rompre ce voyage, sous prétexte que la Banque & le crédit public en souffriront: on assure même que S. M. Imp. pour arrêter le cours de ces remontrances , a répondu une fois pour toutes aux Députez des Prélats, *que ceux de Boheme étoient aussi ses bons Sujets ; que S. M. I. avoit de justes motifs pour faire pendant quelque tems sa résidence à Prague , & quant au reste , qu'Elle donneroit les ordres pour y pourvoir.* On a pris les mesures nécessaires , pour avoir l'argent dont on a besoin , & le Prince de Schwartzenberg , Grand Ecuyer , a ordre de tenir 600. Chevaux prêts pour ce voyage , outre une grande quantité de Mulets qu'on fait venir d'Italie. Le Comte de Tschernin est parti pour aller donner les

Le voyage de Boheme toujours résolu.

les ordres en *Bohème*, tant par rapport aux vivres, qu'aux logemens qui sont déjà de beaucoup renchervis. Comme il se rencontre beaucoup de difficultés à en fixer le prix, & que l'on craint qu'une grosse Cour, joint au concours des Etrangers, ne les fassent encore haussier, S. M. I. retranchera, dit-on, quelques-uns de ses Domestiques, & les Officiers les moins nécessaires, & laissera à *Vienne* une partie des Conseillers Auliques. Les Etats de *Hongrie* n'ont pas encore fini leurs séances, quoi qu'il leur en coûte dix mille florins par semaine ; & l'on croit que l'Empereur se rendra à *Presbourg* au commencement de Mars, pour que cette Diette soit terminée avant son départ. On est ici assez tranquille sur ce qui se passe en *Turquie*, & l'on paroît se reposer entièrement sur les assurances que la *Porte* a données, qu'elle avoit dessein d'observer exactement le dernier Traité de Paix, & que ses grands armemens avoient un tout autre objet : ils sont tels que de longtems on n'en a vû de semblables, & consistent, à ce que l'on rapporte, en 60. Vaisseaux de guerre, 60. Galeres, quantité de Bâtimens de transport, sur lesquels on doit embarquer 20. mille hommes, & en 300. mille hommes de Troupes réglées, y compris les Troupes auxiliaires de *Tripoli*, d'*Alger*, & de *Tunis*, qui ont ordre de se tenir prêtes à marcher au premier avertissement.

II. La Cour a envoyé à *Cambray* par le Sr. Dierling Courier du Cabinet, le projet du Formulaire de l'investiture des Fiefs de *Toscane*, de *Parme*, & de *Plaisance* en faveur de l'Infant Don Carlos, & l'on attend avec impatience d'apprendre s'il sera accepté ; entretems on se met ici en état de soutenir la guerre, en cas qu'il soit rejeté, & que la Cour de *Madrid*, où il a été envoyé, fasse quelque nouvelle

velle difficulté. On tient de frequentes conferences sur les moyens d'éviter une nouvelle guerre dans le Nord, & de porter les Puissances intéressées à terminer à l'amiable leurs differends. Le Comte de Freytag, Ministre de l'Empereur, qui est actuellement à *Copenhague*, doit, dit-on, retourner bientôt à *Stockholm* pour cet effet. Le Roi de Dannemarc a fait sçavoir à la Cour Imperiale par son Ministre, qu'il avoit déclaré le Comte de Carlstein, Duc de *Norbourg* & Prince du Sang; mais comme on a été informé d'ailleurs que S. M. Danoise l'avoit aussi nommé Duc de *Ploën*, on a répondu à ce Ministre, que le Roi son Maître pouvoit bien disposer de ce qui dépendoit de lui, mais non pas du Duché de *Ploën*, qui est Fief de l'Empire. Le Czar a fait faire de nouvelles instances à l'Empereur en faveur du Duc de *Mecklembourg*, qui est toujours retiré à *Dantzich*, & a fait en même-tems assurer S. M. I., qu'il étoit dans l'intention de ne point nommer d'autre Successeur à ses Etats que le jeune Czarowits son Petit-fils. La mort du Margrave d'Anspach, qui a été emporté subitement d'une attaque d'apoplexie, va faire la matiere d'un nouveau démêlé dans l'Empire. Le Roi de *Prusse*, comme Chef de Famille, prétend être principal Tuteur du jeune Prince Hereditaire, âgé seulement d'onze ans, & par là il devient Maître de l'alternative de la Condirection d'*Anspach*, ce que les Etats de *Franconie*, de *Bamberg*, de *Wurtzbourg*, d'*Eichstat*, & le Grand Maître de l'Ordre Teutonique ne voyent pas de bon œil.

III. Le 31. du mois dernier on representa sur le petit Theatre de la Cour une Pièce Comique Italienne, en presence de L. M. I. & des Archiduchesses, & le soir la Comtesse Douairiere de la Tour donna une Fête chez elle aux Archiduchesses

Leopoldines , & à plusieurs Dames. Le même jour quelques Cavaliers de la Cour firent de magnifiques courtes de traîneaux sur les neiges , par toutes les principales Ruës de la Ville ; & celle du General Comte de Hamilton fut entr'autres des plus brillante & des mieux entendue ; elle étoit composée de 12. Traîneaux tirez au fort dans l'ordre suivant : Le General Comte de Hamilton conduisoit Mademoiselle Rose Comtesse de Thierheim : le Comte Serini , la jeune Comtesse de Paar : le Prince Joseph de Lichtenstein , la jeune Comtesse de Kevenhiller : le Comte Charles de Dietrichstein , la Comtesse de Strautman : le Comte de Nerbergh , la Comtesse de Tunfkirchen : le Comte Frederic d'Harrach , la Princesse de Lichtenstein : le Comte de Tôrring , la Princesse Pio : le Comte Scherotin , la Comtesse de Dietrichstein : le Comte de Sinzendorf , la jeune Comtesse Bathiani : le Comte Bathiani , la jeune Comtesse d'Harrach : le Comte de Tunfkirchen , la Comtesse Serini : & le Comte de Linden , la Comtesse de Truchses. Après la course le General Comte d'Hamilton donna une splendide collation , qui fut suivie d'un grand Bal : il y eut un grand concours de Noblesse , & les Princes Eugene de Savoye , de Modene , & de Beveren s'y trouverent. Le 2. Fevrier jour de la Fête de la Purification de la Vierge , L. M. Regnantes tinrent Chapelle , accompagnées des Chevaliers de la Toison d'or ; l'après midi Elles se rendirent dans l'Eglise des Jesuites de la Maison Professe , où Elles entendirent les Litanies qui furent chantées en Musique , & le soir la Famille Imperiale soupa à la table de l'Imperatrice Regnante. Il y eut ensuite Assemblée de Dames dans l'Appartement de la Comtesse Doctairiere de Chersfemberg née Comtesse de Lamberth , & Grande Maitresse d'Hôtel des

des Princes &c. Avril 1723. 297

Archiduchesses, que L. M. Regnantes honorerent de leur presence. Le 3. il y eut encore representation de la Comedie Italienne sur le grand Theatre du Palais Imperial, & la jeune Archiduchesse Marie-Therese, fille ainée de L. M., y dansa avec le Comte François-Henri Schlich Camerier de l'Empereur, d'une maniere si gracieuse, qu'elle s'attira l'admiration de tous les spectateurs. Les autres jours du Carnaval se sont passez en fêtes, en mascarades, en courses & en spectacles, & la clôture s'en fit le 9. par un grand Bal qui dura jusqu'au lendemain matin, où se trouverent L. M. I., & toute la Principale Noblesse de l'un & de l'autre sexe.

IV. L'Exprés que l'on attendoit de *Cambrai* est enfin arrivé ici, & le 5. il fut renvoyé aux Plenipotentiaires de S. M., avec l'Acte d'investiture pour l'Infant Dom Carlos. On a joint à cette dépêche de nouvelles instructions à ces Ministres, par lesquelles il leur est, dit-on, ordonné d'insister à ce que S. M. I. conserve le titre de Roi d'*Espagne*, & qu'en cas, qu'Elle vienne à mourir sans Enfants mâles, la succession des *Pais-Bas Autrichiens*, soit dévolue à ses Heritiers en Ligne feminine. On augure bien de ces dispositions, & on les regarde comme d'heureux présages de la prochaine ouverture du Congrès de *Cambrai*. Le Commandeur Ilderits, qui a été Envoyé extraordinaire de l'Empereur dans différentes Cours d'*Italie*, est revenu à *Vienne*, & le Comte Guizzardi, Ministre du Duc de Modene, va y resider à sa place, & en la même qualité. On ne paroît pas content en cette Cour de la reponse que les Ministres Protestans ont faite au Commissaire de l'Empereur à *Ratisbonne*; on va tenir des conferences sur cette affaire, à laquelle S. M. I. donne sa principale attention, & le 4. le Ministre de l'Electeur Palatin eut Audience

dience de l'Empereur, auquel il donna de nouvelles assurances, que dans le terme de deux mois prescrit par le dernier Mandement Imperial, les griefs des Sujets Protestans du *Palatinat* seroient absolument redressés sur le pied de la dernière Paix conclue à *Bade*. Le Cardinal de Saxe-Weitz qui a été indisposé, retourne, dit-on, à *Ratisbonne*, & n'ira plus à *Presbourg*; l'air de *Hongrie* étant contraire à sa santé. Le 10. il partit un Courier pour *Constantinople*, avec quelques instructions pour le Résident de S. M. à la *Porte*.

V. Le premier jour de Carême l'Empereur & l'Imperatrice, accompagnez des Archiduchesses, tintrent Chapelle au Palais, & y reçurent les *Cendres*. Le lendemain S. M. tint Conseil secret, & donna l'après-midi Audience à ses Ministres & à ceux des Puissances Etrangères. Le 13. l'Empereur tint un grand Conseil, & le 15. L. M. Regnantes accompagnées de l'Imperatrice Doüairiere Amelie, des Archiduchesses Leopoldines, du Nonce Grimaldi & d'une nombreuse Cour, assisterent aux Obsèques qui se firent dans la principale Eglise des Augustins déchauffez, pour la défunte Duchesse Doüairiere d'Orléans. Pendant ce Service toutes les Cloches de la Ville & des Fauxbourgs sonnèrent, le Mausolée dressé au milieu de l'Eglise, étoit magnifique, orné des Armes de France & Palatines, de décorations & d'inscriptions, & illuminé de quantitez de cierges & de flambeaux. Ce fut l'Evêque de *Neustad* qui y officia pontificalement, assisté de divers Prélats. Le 16. S. M. alla prendre le divertissement de la chasse du Lievre, & tint encore le 17. Conseil secret. Le Prince de Beuvion, Gouverneur de *Comorra*, qui a passé ici le Carnaval, est allé faire un tour à *Wolfemburg*, & le Comte des Armoises

moises, Ministre de *Lorraine*, est parti pour retourner à *Nancy* avec toute sa Famille.

VI. Ce qui arrête particulièrement la clôture de la Diette de *Hongrie*, est la repugnance des Etats à permettre que les nouvelles Conquêtes faites sur les Turcs, soient incorporées dans leur Royaume ; demandans qu'elles soient regardées seulement comme de son ressort, & que le Primat du Royaume fasse désormais sa résidence à *Gran*. Il se tient journellement des conférences chez le Prince Eugene de *Savoie*, sur cette affaire, que l'on prétend terminer dans peu. S. M. a aussi déclaré qu'Elle entendoit que les Griets de Religion dans l'*Empire* fussent redressés avant son départ pour *Prague*, sur peine d'exécution. Le Ministre des Etats Generaux a présenté un Memoire au Conseil concernant les affaires d'*Ostfrise* & de *Benthem*, & on y a déjà fait une Reponse favorable. On assure que le Comte de Harrach Conseiller de l'*Empire*, va être incessamment envoyé à *Cambrai*, pour rendre l'Ambassade de l'Empereur & plus nombreuse & plus éclatante, ce qui fortifie l'esperance que l'on a déjà conçue que l'on va travailler tout de bon au grand ouvrage de la Paix generale. Le 22. le Comte de Trautmandorf prit séance comme Conseiller Aulique du Conseil d'Etat ; après avoir prêté le serment de fidelité ordinaire. S. M. a aussi fait une nouvelle promotion dans le suprême Conseil d'*Espagne*, & déclaré quelques nouveaux Officiers de Cape & d'Epée, savoir, le Marquis de Villafor Comte de Monte Santo, &c. pour le Royaume de *Naples* ; le Comte de Cervellon pour le Royaume de *Sicile* ; le Comte Guillaume de Sinzendorf pour l'Etat de *Milan* ; Dom Ignatio Perlongo, & Dom Dominico de Almarra, Régens de Robe pour le Royaume de *Sicile* ;

Sicile ; Dom Paulo Permudez pour le Royaume de *Naples* ; Dom André Molina pour le Royaume de *Sicile* ; & Dom Francisco Verneda pour l'Etat de *Milan*. L'Evêché de *Grigenti* en *Sicile* a aussi été conféré à Mr. la Pena, & l'Abbaye de *St. Angelo di Broio* aussi en *Sicile*, à Dom Diego Calagiura. Le 23. S. M. Imp. fit la cérémonie de donner dans l'Eglise de *St. Etienne*, le *Pallium* qu'Elle avoit reçu de *Rome* au Prince de Colonitz nouvel Archevêque de *Vienne*. Le voyage de *Prague* est toujours résolu, & on continue avec diligence l'examen des griefs des Etats de *Hongrie* : on ne sçait pas encore précisément quand l'Empereur ira à *Presbourg*, pour mettre fin à cette Diète.

VII. *Raisonne*. Le second Commissaire de l'Empereur qui est ici, a envoyé des Monitoires à divers Princes des Etats de l'*Empire*, pour presser le redressement des griefs de Religion, que l'on paroît résolu de terminer à quelque prix que ce soit. Il survient néanmoins tous les jours de nouvelles difficultés qui rendent cette affaire très-épineuse, mais que l'autorité, la fermeté, & la sagesse de S. M. I. sauront bien aplanir. On travaille à de nouveaux Rescrits ou Mandemens Imperiaux, qui vont être expédiés pour le même sujet, & auxquels on sera tenu de se conformer, sous peine d'exécution. Ces Rescrits sont adressés à l'Evêque de *Munster*, au Prince Palatin de *Sultzbach*, à la Régence de *Bade Bade*, au Comte de Schomborn à *Weydenshal*, au Comte de *Wieten*, au Baron de *Rothenhaen*, au Baron de *Bluemencbron*, & à la Ville Imperiale de *Cologne*. Sur la demande que le Baron Kirchner Commissaire de S. M. a faite aux Ministres Protestans, si leurs Cours avoient qu'elles ayent part au Projet envoyé à *Vienne*, intitulé, *Remontrance du Corps Evangelique sur le dernier Decret de Commission*

mission Imperiale touchant les affaires de Religion, que l'on dit, être très-injurieux au respect & à l'autorité de l'Empereur; la plupart ont desavoué cette Piece; plusieurs Princes Protestans ont même écrit à S. M., pour l'assurer qu'ils n'y avoient aucune part. Il est survenu un nouveau démêlé entre les Catholiques Romains & les Protestans, touchant la Correction du Calendrier, auquel les premiers s'opposent. On a avis que le Ministère de Saxe a résolu de recevoir les nouveaux changemens qui se sont faits à ce sujet; que le Roi de *Danemarck*, le Landgrave de *Hesse-Cassel*, & les Cantons *Suisses* Reformez les ont admis dans leurs Etats, & qu'on est occupé à dresser des Lettres exhortatoires à tous les autres Etats Protestans, pour se conformer à cette Correction, afin de pouvoir célébrer en même jour la Fête de *Pâques* l'année prochaine 1724. qui tombe le 9. Avril suivant ce nouveau Calendrier.

VIII. *Berlin*. Le Roi a supprimé le Commissariat General, & le Directoire General des Finances, & a établi à la place un nouveau Conseil, sous le nom de *Conseil Combiné*, auquel les deux autres Chambres ont été réunies. S. M. y présidera, & les affaires y seront plus promptement & plus sûrement expédiées que par le passé. Ce Conseil est divisé en quatre Départemens, dont les Chefs sont Mr. de Gromkow pour les affaires de *Prusse*, de *Pommeranie*, & de la nouvelle *Marche*; Mr. Creutz pour celles de *Minden*, *Ravensberg*, *Lingen*, & *Tecklembourg*; Mr. de Krant pour celles de la *Marche* Electorale, de *Magdebourg*, & de *Halberstat*; Mr. de Gorne pour celles de *Meurs*, *Guelldres*, *Cleves*, avec la succession d'*Orange*, & Mr. de Karsch Ministre d'Etat aura séance dans ce Conseil comme Chef des affaires de Justice. Mr. Wierch a été nommé

nommé Président du Commissariat de la *Marche*, & Mr. Cocceyus Président de la Chambre de Justice. La Cour quitta le 7. le détail qu'elle avoit pris pour la mort du Marggrave d'Anspach. Le Roi qui étoit revenu le 14. de *Postdam*, y retourna le 16.

IX. *Palatinat*. Le 4. Mars le Prince Emanuel de Portugal arriva à *Manheim*, venant de la Cour de *Lorraine*. Les differends de Religion dans ce Pays causent toujours beaucoup de desordres, mais on se flatte qu'ils prendront bientôt fin.

X. *Cologne*. L'ouverture des Etats de cet Electorat se fit à *Bonn* le 16. Les Payfans continuent de faire la patrouille la nuit à la Campagne, pour dissiper le reste des Voleurs qui s'étoient repandus dans le plat Pays, & qui continuent leurs brigandages dans la *Veteranie*. Le Nonce Cavalieri a fait sommer le Clergé de *Wuilliers* & de *Bergh* de payer dans le terme de 3. mois à l'Electeur Palatin, le Subside que le Pape a permis à ce Prince de lever sur les Revenus Ecclesiastiques, à peine d'exécution.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & Pais du Nord, depuis le mois dernier.

I. *Pologne. Varsovie*. Il y a apparence que le Roi restera tout l'Eté en *Saxe*, & ne reviendra pas si-tôt en *Pologne*. Les Ministres Saxons & la Chancellerie Polonoise pour les Correspondances ont suivi S. M., de même que les Chevaliers Gar-

des.

des, & le Prince Dolhorouki Ministre du Czar ; le Nonce du Pape attend pour cela des ordres de la Cour de Rome, & le Résident de l'Empereur fait état de partir dans peu pour *Dresde*. La Noblesse souhaiteroit fort que l'on convoquât une nouvelle Diette generale, mais on ne croit pas que le Roi y donne son consentement, qu'il ne soit assuré de la disposition des Nonces à venir à cette Diette, avec un esprit d'union, & dans l'intention de s'y comporter suivant les Loix. Le Maréchal de la Couronne est allé faire un tour en *Lithuanie*, avec Madame son Epouse, & le Palatin de *Ploskoy*, le Grand Trésorier de la Couronne, le Sous-Chancelier de Lithuanie, le Chambellan, & le Porte-Epée de la Couronne se tiennent encore ici avec plusieurs autres personnes de distinction ; l'E-vêque de *Kiovie* y est aussi arrivé depuis peu. On mande que le Pape a accordé au Roi par un Bref particulier, la nomination à toutes les Abbayes qui deviendront vacantes à l'avenir dans le Royaume, & que la Cour a pris à *Dresde* un deuil de 6. semaines, pour la mort du Margrave de Brandebourg-Anspach. Mr. Rodskouski, Secrétaire Rusien, est parti avec le Decret de S. M., pour aller remettre les Grecs en possession des Eglises qui leur avoient été enlevées.

II. *Danizich*. Deux Princes de *Hesse-Hombourg* ont resté ici pendant quelque tems *incognito*, sous le nom de Comtes de Galitzin, & sont ensuite partis pour *Petersbourg*. On dit que le Czar a prêté une somme considerable d'argent au Landgrave de ce nom, & que c'est à la réquisition de S. M. Czarienne, que ces deux Princes passent à la Cour de *Russie*. La Chancellerie du Duc de *Meklembourg* a été transportée ici de *Domirs*, ce qui fait croire que ce Prince ne retournera pas si-tôt dans ses Etats.

Medailles III. *Suede. Stokholm.* On a frappé ici des Mé-
frapées au su- dailles pour éterniser la memoire de la derniere
jet de la Paix. Paix conclüe à *Newstad* entre la Suede & le Czar.
 D'un côté l'Effigie du Roi est représentée, & de
 l'autre une Femme appuyée sur un pillier, tenant
 sous le bras gauche une Corne d'abondance,
 & une branche d'Olivier dans la main droite.
 Dans l'éloignement on voit un Païsan qui laboure
 un Champ avec cette legende, *Ferrum splendet
 arando*, c'est-à-dire, *que le fer brille en labourant.*
 Et dans l'exergue, *Positis Armis Nyssadii 1721.*
 la Paix ayant été faite à *Newstad*. Monsieur Freu-
 denberg, Ecuyer du Landgrave de Hesse-Cassel,
 est arrivé en cette Cour, & a présenté à la Reine,
 le jour qu'il fut admis à l'Audience de Leurs
 Majestez, un Brillant de prix, & une Tabatiere
 garnie de Diamans, de la part du Landgrave son
 Maître.

*Ouverture
 de la Diette
 generale du
 Royaume.*

IV. La publication de la Diette generale du
 Royaume, se fit le 28. Janvier, suivant la cou-
 tume, par un Héraut d'Armes, au bruit des Tim-
 balles & Trompettes, & le premier Fevrier les
 Députez de la Noblesse, du Clergé, des Bourgeois,
 & des Païsans, s'assemblerent dans la Salle des Che-
 valiers. On y fit la lecture de leurs Pleins-Pou-
 voirs, qui furent aprouvez, & Mr. Creutz leur fit
 ensuite, au nom de S. M., une très-belle Haran-
 gue, dont voici la traduction.

*Discours de
 Mr. Creutz
 aux Etats.*

C'est avec beaucoup de satisfaction, que le Roi
 voit que les Etats du Royaume se sont rendus
 ici si unanimement & avec tant d'affection, pour
 tenir la Diette qui a été convoquée; & c'est pour
 cette raison, que S. M. ne doute nullement que
 cette Assemblée ne tourne à l'avantage du Royaume.

S. M. a convoqué les Etats du Royaume, pour
 deli-

delibérer sur divers Points importants, qui concernent sa prospérité & sa tranquillité, de même que la vôtre. Ses intérêts & les vôtres, d'où dépendent notre félicité & notre tranquillité, sont si étroitement unis, qu'il est impossible qu'ils puissent être séparés, & ils ne doivent non plus l'être par aucun bon Patriote.

Néanmoins, le Roi voit avec douleur, & il est sensiblement touché de ce qu'il se trouve ici des Gens qui s'efforcent de susciter de la méfiance entre lui & ses Sujets, non seulement en mettant de la différence entre les bien-intentionnez pour le Roi & les Patriotes, mais encore en faisant courir le bruit que S. M. a dessein d'introduire de nouveaux la Souveraineté.

A l'égard du premier Article, S. M. déclare hautement, qu'Elle ne connoit ni ne veut connoître d'autres Royalistes, que ceux qui sont de raisonnables Patriotes; & chaque Patriote doit être bon Royaliste, autant que cela est compatible & doit être observé entre le Souverain & le Sujet: Quant à ce qui concerne l'introduction de la Souveraineté, c'est une calomnie & un mensonge manifeste; les Etats du Royaume peuvent se reposer entièrement sur l'assurance que S. M. a donnée du contraire, & qu'Elle a affirmée par un Serment solennel, lequel Elle ne rompra jamais: D'ailleurs, il paroît suffisamment par la conduite que Sa Majesté a tenue jusqu'à présent, qu'Elle s'est donnée tous les mouvemens imaginables, pour convaincre les Etats du Royaume de la sincérité de cette assurance & de ce Serment: S. M. n'a jamais témoigné le moindre mépris pour les Etats, & Elle a évité soigneusement tout ce qui pouvoit porter atteinte à la Forme du Gouvernement, bien loin d'aspirer à une Autorité indépendante.

Il est certain que S. M. ne désire autre chose , sinon que son Autorité Royale reste inviolablement en pleine force & vigueur , de la maniere que les Etats du Royaume se sont engagez de la maintenir , défendre & affermir , par une fidele soumission , & une prévoyance & estime convenables.

S. M. s'attend de son coté , de la part des Etats du Royaume , que comme de bons & raisonnables Suédois , ils ne souffriront jamais parmi eux de tels mal-intentionnez , qui répandent de pareils bruits , soit de bouche ou par écrit , & qui tâchent de troubler par ce moyen l'union & la confiance intime qu'il doit y avoir entre le Souverain & le Sujet : ce qui acquerera aux Etats du Royaume une gloire infinie hors du Païs , & procurera outre cela cet avantage , que les Royaumes Etrangers reprendront l'ancienne estime qu'ils avoient pour l'amitié des Suédois ; au lieu qu'ils fuyent présentement nos Alliances , à cause de la désunion qui n'a que trop pris le dessus parmi nous , & de la maniere dont on traite actuellement les affaires , rien ne pouvant être tenu secret , ainsi qu'il conviendrait.

Le Roi se confie entierement en la sincere affection des Etats du Royaume envers S. M. , & Elle est persuadée qu'ils auront la même confiance à son égard. Ne souffrons donc point que cette Faction dangereuse fasse des progrès parmi nous , pour troubler cette confiance mutuelle : Travaillons plutôt d'un concert unanime , à affermir notre félicité & notre tranquillité.

S. M. est disposée à écouter tous les bons avis qu'on lui donnera sur ce sujet , & Elle les recevra toujours gracieusement & avec beaucoup de plaisir. S. M. est fort satisfaite du loüable Orateur de la Bourgeoisie , puisque pour remplir ce Poste , on a choisi un Sujet en qui S. M. a beaucoup de confiance ;

des Princes &c. Avril 1723. 307

Et Elle est persuadée, que guidé par un esprit droit & équitable, il s'efforcera de procurer le bien & l'avantage du Public.

Au surplus, S. M. souhaite de tout son cœur, que les Etats du Royaume comprennent qu'un Royaume divisé en soi-même ne peut subsister; & qu'ainsi, ils commencent leurs délibérations en paix & avec unanimité, & les continuent de même jusqu'à la fin de l'Assemblée, afin qu'elle tourne à la gloire, à l'honneur, & au bien de notre Royaume.

Signé,

FREDERIC.

Après ce Discours, on travailla à l'Election du Maréchal de la Diette, & le choix tomba sur le Baron de Lagersberg, Lieutenant General & Président du Conseil des Finances, qui fut présenté ce jour-là à S. M. par un Député de chaque Etat. Le 3. vingt-quatre Députés des 4. Etats allerent faire le compliment ordinaire au Roi, & l'après-midi on publia l'ouverture de la Diette generale qui se fit le lendemain avec les ceremonies accoutumées, en présence du Roi & des Ministres étrangers qui y avoient été invitez., ce fut le Comte de Horn, comme Président de la Chancellerie, qui prononça le Discours, & Mr. Barck Secrétaire d'Etat, fit ensuite les propositions de la part de S. M. Il débuta par un détail succinct de tout ce qui s'est passé depuis la dernière Diette generale, & la Paix conclüe à *Newstadt* avec le Czar, & finit en priant les 4. Etats de travailler aux moyens de rétablir le crédit public & de la Nation, & de pourvoir à la sûreté de ce Royaume. Le Baron de Lagersberg, Grand Maréchal, y répondit dans les termes les plus respectueux au nom de la Noblesse, l'Evêque de *Pincoping* au nom du Clergé, le Bourgmaitre Bing au nom

de la Bourgeoisie, & un Païſan au nom du quatrième Etat. Pendant les premiers jours la Nobleſſe a été occupée à établir des Députations particulières, dont chacune aura ſon Département des affaires qui doivent être miſes ſur le tapis. On en a établi auſſi une pour examiner la conduite des différens Colléges.

IV. La Reine entra le 3. dans ſa trente-cinquième année, & cette Princeſſe reçut ſur l'Anniverſaire de ſa Naïſſance, les complimens de toute la Cour & des Miniſtres étrangers. Le 4. Mr. Beſtuchef Envoyé de *Ruſſie* eut Audience de L. M., & le Roi l'ayant engagé à ſe reconcilier avec l'Envoyé de la *Grande Bretagne*, avec lequel il avoit quelque démêlé, S. M. les retint enſuite à ſouper à ſa Table. On dit que ce Miniſtre Moſcovite a déjà préſenté un ample Memoire aux Etats, contenant diverſes propoſitions, dont les principales ſont de reconnoître le Czar ſon Maître comme Empereur de la *grande & petite Ruſſie*, & de donner le titre d'Alteſſe Royale au Duc d'Holſtein Gottorp; mais qu'on lui a fait entendre qu'il ne devoit pas trouver mauvais, ſi on ne lui répondoit pas ſi-tôt, étant raïſonnable que les affaires du Royaume ſoient réglées, avant qu'on puiſſe mettre ſur le tapis les affaires étrangères. Les Officiers de Cavalerie, qui ſont ici en Garniſon, ont reçu ordre de faire patrouiller nuit & jour 25. Cavaliers par toutes les rues de la Ville, pour maintenir la ſûreté & la tranquillité pendant la ſéance de la Diète.

V. Le 10. Mr. Baïſewits, Conſeiller du Conſeil Privé du Duc d'Holſtein Gottorp, & qui vient ménager ici les intérêts de ce Prince à la Diète générale, arriva à *Stokholm*, avec un Secrétaire,

venant

des Princes &c. Avril 1723. 309

venant de *Moscow*. Le lendemain il rendit visite à quelques Membres du Sénat, & remit copie de ses Lettres de Créance au Comte de Horn, qui les trouva conçues dans les termes convenables. On ne sçait pas encore quand il aura Audience du Roi, cependant il a déjà notifié son arrivée à tous les Ministres étrangers, qui lui ont rendu visite. La Cour, & ceux qui sont dans ces intérêts ne voyent pas de bon œil ce Ministre, dont la Commission, néanmoins, n'est pas encore rendue publique. On dit seulement qu'il est chargé de demander, que le Duc d'Holstein son Maître soit reconnu comme Héritier & Successeur légitime de la Couronne de Suede. 2. Qu'étant Prince du Sang, on lui donne le titre d'Altesse Royale. 3. Qu'on lui paye à son tems l'argent qui lui est accordé pour sa subsistance. 4. Qu'on lui fournisse du secours, pour se remettre en possession de ses Etats. Toutes propositions assez embarrassantes dans la conjoncture présente, & directement contraires & opposées au Résultat pris en 1719. par les Etats du Royaume, touchant le nouveau Gouvernement qui a été établi, & qu'il faudroit renverser absolument, pour lui donner satisfaction. Entretiens ce Ministre a de fréquentes conférences avec celui de *Moscovie*, qui a ordre, dit-on, d'appuyer fortement les Négociations à la Diète. L'Adjutant General Ciquet, & Mr. Bende, sont aussi revenus de *Moscovie*.

VI. Le Roi qui étoit allé prendre le divertissement de la chasse à la Campagne, est retourné à *Stokholm*. Les Etats continuent leurs délibérations sur les moyens de rétablir le crédit de la Nation, & les Forces de Terre & de Mer; & les ordres sont déjà donnez à l'Amirauté, de faire équiper plusieurs Vaisseaux de Guerre à *Carelskroon*, & dans

dans les autres Ports du Royaume. On a nommé des Députés de chaque Etat, pour examiner les Comptes & autres Papiers du feu Baron Gortz, & voir à quoi ont été employées les grosses sommes d'argent qui furent accordées au Roi après son retour de *Turquie*. Le 22. le Corps des Paisans présenta un Memoire à celui des Bourgeois, par lequel il proposoit de rétablir le Gouvernement sur le pied qu'il étoit du tems des Rois *Gustave-Adolphe & Charles-Gustave*; mais cette proposition a été rejetée; & les Bourgeois l'ayant communiquée à la Noblesse, elle les en a fait remercier par une Députation.

VII. *Danemarck*. Le Roi & la Reine qui étoient allés à *Valloë*, revinrent le 4. à *Copenhague*, & allèrent quelques jours après à *Frederixbourg*, d'où ils retournerent ici le 26. Le General Major Gaven a été fait Gouverneur de *Frederichshaven*, à la place du feu Colonel Venkleinau, & le General Lewvenhor, Ministre du Roi à la Cour de *Prusse*, a été rappelé. Le Comte de Freytach, Ministre de l'Empereur, est retourné à *Stokholm*. On mande de *Petersbourg*, que les Ministres Russiens continuent leurs instances auprès de celui de *Danemarck*, afin d'obtenir le libre passage du Sund pour les Vaisseaux Russiens; & la restitution du Duché de *Sleswich* pour le Duc d'Holstein, ce que S. M. Danoise n'accordera pas aisément, & qu'à la dernière extrémité.

VIII. On a arrêté un Major d'Holstein, accusé d'entretenir de dangereuses correspondances; & à la réquisition du Roi de *Suede*, le Major General Coyer a été mis aux arrêts, & est gardé à vue. On parle d'une conspiration qui a été découverte, dont le Baillif Juell est le Chef, & qui depuis peu a été amené de *Norwege*, & renfermé

trés-

très-étroitement. Le Roi a établi une Commission pour informer de cette affaire, & le Baillif Juel n'ayant rien voulu avouer dans les differens interrogatoires qui lui ont été faits, a été appliqué à la question. On a publié des fenêtres de l'Hôtel de Villé, que le Roi avoit levé la quarantaine sur les Vaisseaux venans de *France*, d'*Espagne*, de *Portugal*, &c. & que les Equipages pourront désormais mettre pied à terre en toute liberté, comme auparavant.

IX. *Moscow*. L'Envoyé de la Porte Ottomane, qui étoit attendu ici, y est arrivé, & on lui donne mille Roubles par semaine pour son entretien, outre ce qui est nécessaire pour sa Cuisine. Ce Ministre est souvent en conférence avec le Baron de Schaftrof, Secrétaire d'Etat, & demande une prompte expédition. On ne sçait quand la Cour partira pour *Petersbourg*; le Comte d'Ascow, Inspecteur General des Postes, a reçu ordre de tenir des relais prêts sur la route, les gros Bagages sont déjà même partis, mais le Czar a envoyé chercher les deux Princesses, pour venir passer ici le Carnaval. On a mandé à tous les Gouverneurs des Places Frontières, de ne point accorder de Passeports à aucun Officier Allemand, sans la permission de la Cour. On est encore dans l'incertitude s'il y aura Paix ou Guerre avec les Turcs, Cependant on attend ici une Ambassade solennelle de la Porte, qui est déjà arrivée sur la Frontière, & qui apportera, sans doute, les dernières résolutions de la Hautesse. Entretiens on recrute les Troupes, on se prépare à faire la Campagne prochaine, & on va, dit-on, envoyer dans peu quelques milliers d'hommes de renfort à *Derbent*, ce qui fait croire que l'intention de la Cour est de continuer la Guerre en *Perse*.

ARTICLE VII.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. On celebra le 10. à la maniere accoutumée l'Anniversaire de la mort de Charles I. Le Docteur Raulings prêcha devant le Roi dans la Chapelle du Palais *St. James* ; l'Evêque de *Chichester*, devant les Seigneurs de la Chambre Haute du Parlement dans l'Abbaye de *Westmunster* ; le Docteur Stanhope, devant la Chambre des Communes, dans l'Eglise *Ste. Marguerite* ; & le Docteur Rodens ; dans l'Eglise Cathedrale de *St. Paul*, devant le Lord Maire & les Aldermans. Le Roi a acheté du Sr. Jean Law plusieurs Tableaux rares & d'une beauté singuliere. Quelques Ouvriers travaillans à une Digue à la Campagne dans le Comté de *Dorset*, ont trouvé une Urne dans la terre remplie de Médailles, la plupart des Empereurs *Valerius, Gallienus, Aurelius, Tacitus, Florianus, & Probus*, & ce dépôt a été remis à Mr. Naish, Sous-Doyen de *Salisbury*, qui est un curieux Medailliste. Le Lord Jean Perceval a été élevé à la Dignité de Vicomte d'*Irlande*, sous le nom & titre de *Vicomte Perceval de Canturck*, & ses Patentes ont passé les Sceaux. Le Sr. Charles Strickland a été fait Contr'Amiral de l'Escadre bleüe à la place du Sr. Jacques Mighels, pourvu de la Charge de Controleur de la Marine.

II. La Lotterie d'*Harbourg* va, dit-on, être supprimée, & le plan de la nouvelle Lotterie de l'E-

des Princes Ec. Avril 1723. 313

tar fut publié le 11. Elle est établie sur le crédit de l'imposition du Malt, & consiste en 750000. livres sterlings de capital, distribuées en 75000. Billets de 10. livres sterl. chacun. Le Procès de l'Avocat Lear est imprimé, & a été rendu public; on en a distribué des exemplaires aux Ministres d'Etat, & aux Juges du Royaume. Le 9. il se tint une Assemblée generale de la Compagnie du Sud, dans laquelle les Directeurs declarerent le dividend pour une demie année échû à la Noël dernière, qui est de 3. pour cent; & qu'on expédieroit les ordres pour recevoir ce dividend le 3. Mars prochain; il fut aussi resolu que les Livres de la Compagnie pour recevoir les transports, seront ouverts le 21. du courant; que suivant la dernière resolution du Parlement, la moitié du capital de la Compagnie seroit convertie en annuité à 5. pour cent d'interêt jusqu'à la St. Michel 1727.; & qu'on feroit bon aux intéressés les faux transports sur les Actions de la Compagnie. &c.

III. Le Roi a créé deux nouveaux Pairs d'Irlande, qui sont le Lord Bosborou sous le titre de Vicomte d'*Uncannon*, & le Lord Clifton sous celui de Vicomte d'*Arnly*. Le Baron Temple a aussi été élevé à la même Dignité. Le Lord Tenham a été nommé Gentilhomme de la Chambre de S. M., à la place du Feu Comte de Bute; & le Comte de Harcourt, Membre du Conseil du Cabinet du Roi. On fait des levées de Soldats dans ce Royaume, pour augmenter les Forces de S. M.; & les Compagnies de Cavalerie seront augmentées de 4. hommes chacune; celles de Dragons de 16. celles des Gardes à pied de 9., & le reste de l'Infanterie de 16. hommes par Compagnie. Les ordres sont donnez pour équiper une escadre de 9. à 10. Vaisseaux de guerre, que l'on assure devoir aller

aller joindre la Flotte de *Dannemarc* dans la Mer *Baltique* au Printems prochain. Le 15, on publia une proclamation, avec promesse d'une recompense de cent livres sterl., à qui arrêtera & livrera au Magistrat quelques-uns des Voleurs qui s'attroupent pour commettre des vols & des brigandages dans les Forêts & le plat Pays. Il n'y a jamais tant eu de Voleurs en *Angleterre* qu'à présent, & tous les jours il se commet quelque nouveau désordre.

IV. L'Avocat Lear dont le repi finissoit le 16., en a obtenu un nouveau jusqu'au 7. Avril. Le 14. les Srs. Kelli furent amenez de la *Tour* au *Cockpith*, pour être examinez, & le Comte Dorrery a obtenu la permission de se promener, & de prendre l'air dans la Forteresse ou il est enfermé. Les autres Prisonniers d'Etat sont toujours étroitement gardez. On ne fait plus que penser de cette conspiration qui a tant fait de bruit. Il paroît des procedures, des plans de complot avec des circonstances affreuses, des Sentences menaçantes, des perquisitions exactes; cependant rien ne se développe, & on n'inflige aucune peine effective à ceux qui sont accusez d'avoir eu part à cette temeraire entreprise. L'Avocat Lear, le plus criminel, à ce qu'il a paru, est sur le point, après bien des repis, d'obtenir son pardon; on assure même que l'Acte en est dressé, & qu'il est déjà sous les Sceaux. Bien des gens attribuent cette conduite à la clemence du Roi; mais de plus délians n'en jugent pas de même, & prétendent que sous ces apparences il y a une politique interessée, & finement menagée. Le dénoûement de cette affaire nous apprendra ce qui en est.

V. *Hollande*. Les Seigneurs Etats de *Hollande* & de *Westfrise* se separerent le 19. jusqu'au 10. du mois de Mars prochain, Mr. Adrien vander Duin

a été fait Gouverneur de *Willemstad & Klundert*, à la place de feu Mr. de Marquette. Le 3. Mars on celebra avec beaucoup de solemnitez & de devotion un jour d'actions de graces, de jeûne, & de prieres, qui avoit été ordonné dans toute l'étendue des Provinces Unies.

VI. *Bruxelles*. La clôture du Carnaval s'est faite le 9. en cette Ville, par un Festin magnifique que donna Mr. le Marquis de Prié à la principale Noblesse. Il parut ce jour-là au Cours une grande foule de Masques; & le soir il y eut Comedie & grand Bal sur le Theatre de l'Opéra. Son Excellence a, dit-on, reçu de la Cour de *Vienne*, l'Octroi pour l'érection d'une Compagnie des Indes dans les *Pays-Bas Autrichiens*, mais les conditions n'en sont pas encore publiques. On publie seulement que le terme de cet Octroi est de 30. ans; & les 7. Directeurs ont déjà été mandez ici, pour leur communiquer, & prêter le Serment de fidelité entre les mains du Marquis de Prié, conformément aux Articles dudit Octroi. Ces Directeurs sont le Baron Clootz, Mrs. le Pret, de Connings, & Prolé d'*Anvers*; Malcampo, Kimps, & Brount de *Gand*, & Grey d'*Ostende*. Mr. Colenbrook Anglois intéressé dans cette affaire, qu'il a puissamment sollicité; est revenu de *Vienne*. Le 3. Mars les Députez de *Namur* eurent Audience de S. Ex. à laquelle ils remirent le consentement des Etats pour la levée du Subside ordinaire.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissances. On mande d'*Arezzo* en *Toscane* un fait extraordinaire, & qui paroît incroyable ; que la femme d'un Cordonnier âgée de 87. ans, y a accouché d'un garçon après 47. ans de Mariage.

Le 5. Mars Madame la Princesse de Galles accoucha heureusement à *Londres* d'une Princesse.

II. *Mariages*. Le Prince della Grotagli Cencinello a épousé à *Rome* la Fille du Prince Valle Piccolomini Grand d'Espagne.

Le Marquis François Bichi a épousé dans la même Ville Mademoiselle Corfini, Nièce du Cardinal de ce nom.

Le Duc de Manchester a épousé à *Londres* la Fille aînée du Duc de Montague.

Le Comte d'Albermale y a aussi épousé la Fille du Duc de Richmond.

III. *Morts*. Le nouvel Evêque de *Vilna* en *Pologne* est mort dans son Diocèse.

Celui de *Smolensko* dans le même Royaume, a payé aussi le tribut à la nature.

Le 8. Fevrier le Comte de Butc, l'un des 16. Pairs d'*Ecosse*, qui ont séance au Parlement, & Gentilhomme de la Chambre du Roi, mourut à *Londres*.

La Princesse, Veuve du Prince de Liechtenstein, est morte à *Vienne*, & le 10. son Corps fut inhumé avec beaucoup de pompe dans l'Eglise des Religieux Paulins.

des Princes &c. Avril 1723. 317

L'Evêque de *Luques* est mort à *Pise*, où il étoit retiré.

Le 10. la Duchesse Douairiere de *Grafton* mourut à *Londres*.

L'Amiral *Lisleton* est aussi mort dans sa Maison à *Westmunster*.

Le 13. *Marie-Joseph-Therese*, Fille du feu Prince *Maximilien-Jaques-Maurice* de *Liechtenstein*, mourut à *Vienne*, âgée de 16. ans, après une courte maladie.

Le Lord *Arlington* est mort à *Londres*, âgé de 82. ans.

Le 7. la mort enleva à *Florence* le Duc *Salvati*, Capitaine des Chevaux-Legers, & Grand Veneur du Grand Duc.

Dom Ferdinand Gonsague, Prince de *Castiglione*, qui faisoit sa résidence à *Venise* depuis plusieurs années, est mort en cette Ville, âgé de 75. ans, il laisse trois Fils de la Princesse sa Veuve, de la Maison de la *Mirandole*.

Le 23. la Princesse Douairiere de *Condé* mourut à *Paris*.

Le Comte *Marescotti*, Neveu du Cardinal de ce nom, est mort à *Rome* âgé de 34. ans; il étoit Frere du Prince *Ruspoli*.

TABLE des Matieres du mois d'Avril 1723.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	page 241
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	250
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	256
ARTICLE IV. <i>France & Lorraine.</i>	268
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	293
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	302
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande, & Pais-Bas.</i>	312
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>	316

*Extractum Privilegii Sacræ Cæsareæ
& Catholicæ Majestatis.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreae Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.